



Réunion du Conseil 27 juin 2019

Rathaus Illenau
Festsaal
Illenauer Allee 75
D- 77855 ACHERN
14h00-17h00

Procès-verbal de réunion

1. Mot de bienvenue du Président

1.1. Constatation du Quorum

Le Quorum est établi.

Pas de vote

1.2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président soumet la proposition d'ordre du jour au Conseil pour approbation.

Adopté

1.3. Adoption du compte-rendu du Conseil du 28 mars 2019

Le Président demande au Conseil d'approuver le compte-rendu du Conseil du 28 mars 2019.

Adopté

2. Points politiques

2.1. Bus Eurodistrict

Les membres du Conseil sont informés des dernières avancées concernant la transformation de la ligne de service spécialisé entre Erstein et Lahr en ligne régulière de transport en commun.

Pas de vote

2.2. Candidature Landesgartenschau Offenburg

Le Président demande au Conseil de valider le soutien de l'Eurodistrict pour la candidature d'Offenburg à la Landesgartenschau de 2030-2035. Le soutien est adopté à l'unanimité.

Adopté

2.3. Voie express pour vélos Offenburg-Strasbourg

Les membres du Conseil sont informés du projet de voie express réservée aux déplacements à vélos allant de Strasbourg à Offenburg. Une lettre d'intention sera adressée au ministre des transports du Bade-Wurtemberg.

Pas de vote

2.4. Utilisation de la chaleur fatale des BSW dans le réseau de Strasbourg

Les membres du Conseil sont informés du projet de coopération transfrontalière d'intégration de la chaleur fatale des Badische Stahlwerke (BSW) situés à Kehl dans le réseau de chaleur de Strasbourg.

Pas de vote

3. Projets propres

3.1. Économie : projet INTERREG TITANE

Le Président demande au Conseil de valider le soutien financier de l'Eurodistrict à la mise en œuvre du projet INTERREG V « TITANE ». La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adopté

3.2. Éducation et bilinguisme : projet INTERREG « L'Or du Rhin »

Le Président demande au Conseil de valider le soutien financier de l'Eurodistrict à la mise en œuvre du projet INTERREG « L'Or du Rhin ». La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adopté

3.3. Environnement : Livret pour le climat

Un point d'avancement est présenté aux membres du Conseil sur la réalisation du livret pour le climat.

Pas de vote

3.4. Tourisme : Vélo Gourmand

Les membres du Conseil sont informés de l'avancement de la préparation de l'édition 2019 du Vélo Gourmand.

Pas de vote

4. Demandes de subventions

Le Président informe le Conseil sur les demandes de subvention inférieures ou égales à 5 000 € et les microprojets accordées par décision du Président depuis la séance de décembre dernier.

Pas de vote

5. Fonctionnement du GECT

5.1. RIFSEEP

Le Président demande aux membres du Conseil de valider l'extension du RIFSEEP aux agents de catégorie C. La modification est adoptée à l'unanimité.

Adopté

5.2. Compte épargne temps (CET)

Le Président demande aux membres du Conseil d'approuver la mise en place du dispositif « Compte épargne temps ». Ce point est validé à l'unanimité.

Adopté

5.3. Frais de déplacement

Le Président demande au Conseil de valider les modalités de remboursement des frais de déplacement. La délibération est validée à l'unanimité.

Adopté

6. Points divers

M. RIES informe le Conseil de la remise des chèques du KM Solidarité le 17 juin 2019 aux associations ARAHM de Strasbourg et « Freunde der Carl-Sandhaas-Schule de Haslach (Ortenau) en présence de MM. SCHAAL et WUNSCH.

Le Président annonce d'autre part que le Comité de suivi d'INTERREG a validé la prolongation du projet « Société Civile » des quatre eurodistricts du Rhin Supérieur pour deux ans et celui du fonds microprojets pour un an

Par ailleurs, M. RIES annonce que la DG Regio à Bruxelles a mis en place un programme « b-solutions » permettant de bénéficier d'un soutien juridique pour traiter de problèmes au quotidien en zone frontalière. La nécessité soulevée par l'Eurodistrict de trouver une solution européenne pour les vignettes environnementales a été retenue. Le résultat de l'étude menée par un expert européen et les experts des collectivités et administrations de l'Eurodistrict sera présenté lors du prochain Conseil.

LE PRESIDENT,

Roland RIES





Réunion du Conseil 27 juin 2019

Rathaus Illenau
Festsaal
Illenauer Allee 75
D- 77855 ACHERN

14h00 – 17h00



Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du Président

- 1.1. Constatation du Quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du compte-rendu du Conseil du 28 mars 2019

Rapport ci-joint

2. Points politiques

- 2.1. Bus Eurodistrict
- 2.2. Candidature Landesgartenschau Offenburg
- 2.3. Voie express pour vélos Offenburg-Strasbourg
- 2.4. Utilisation de la chaleur fatale des BSW dans le réseau de Strasbourg

Document ci-joint
Projet de délibération

3. Projets propres

- 3.1. Économie : Projet INTERREG TITANE
- 3.2. Éducation et bilinguisme : Projet INTERREG « L'Or du Rhin »
- 3.3. Environnement : Livret pour le climat
- 3.4. Tourisme : Vélo Gourmand

Projet de délibération
Projet de délibération

4. Demandes de subventions

Information sur les subventions jusqu'à 5.000 € inclus & les microprojets

Document ci-joint

5. Fonctionnement du GECT

- 5.1. RIFSEEP
- 5.2. Compte épargne temps (CET)
- 5.3. Frais de déplacement

Projet de délibération
Projet de délibération
Projet de délibération

6. Points divers

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 27 juin 2019 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le



Réunion du Conseil

28 mars 2019

Stadthalle Kehl
Zedernsaal
Großherzog-Friedrich-Straße 19
D- 77694 Kehl

8h00 – 10h00

Compte rendu de réunion

Présents :

Mme Jeanne BARSEGHIAN, M. Hermann BURGER, M. Dr. Alexandre FELTZ, Mme Martine FLORENT, M. Jean-Baptiste GERNET, Mme Rosa KARCHER, M. Willy KEHRET, M. Eric KLETHI, Mme Brigitte LENTZ-KIEHL, M. Jean-Baptiste MATHIEU, M. Bruno METZ, M. Dr. Wolfgang G. MÜLLER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Jürgen OBWALD, Mme Nawel RAFIK-ELMRINI, M. Roland RIES, M. Patrick ROGER, M. Héctor SALA, M. René SCHAAL, M. Michaël SCHMIDT, M. Alexander SCHRÖDER, M. Éric SCHULTZ, M. Pierre SCHWARTZ, M. Dr. Claus-Dieter SEUFERT, M. Rolf SIGG, M. Toni VETRANO, M. Philippe VOIRY, M. Michael WELSCHE, M. Jean-Marc WILLER, M. Willi WUNSCH.

Excusés :

M. Jacques BAUR, M. Dr. Karlheinz BAYER, M. Matthias BRAUN, M. Dr. Walter CAROLI, M. Dr. Karl-Heinz DEBACHER, M. Thorsten ERNY, Mme Camille GANGLOFF, M. Jürgen GIEBLER, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Dorothee GRANDERATH, M. Robert HERRMANN, M. Klaus JEHLE, Mme Fabienne KELLER, M. Céleste KREYER, M. Pascal MANGIN, M. Klaus MUTTACH, M. Frank SCHERER, Mme Eveline SEEBERGER, M. Marco STEFFENS, Mme Anne-Catherine WEBER,

Ouverture de séance

1. Mot de bienvenue du Président

M. VETRANO, maire de Kehl, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et revient sur le succès du tram qui contribue au développement de la mobilité entre Strasbourg et Kehl voire au-delà. Il présente en quelques mots l'évolution de sa ville depuis ces derniers mois.

M. RIES remercie M. VETRANO pour son accueil et passe à la constatation du quorum.

1.1. Constatation du quorum

M. RIES constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1.3. Adoption du compte-rendu du Conseil du 6 décembre 2018

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Points politiques

2.1. Siège du Parlement Européen

Le Président informe que, dans une tribune publiée pour présenter ses propositions pour l'Europe, la présidente du parti conservateur allemand CDU, Mme KRAMP-KARRENBAUER a écrit : « Nous devons prendre des décisions trop longtemps différées et abolir les anachronismes. Cela vaut notamment pour le regroupement du Parlement européen en son siège à Bruxelles et pour l'imposition des revenus des fonctionnaires de l'UE ». Il rappelle que le Conseil de l'Eurodistrict s'est positionné une première fois en 2012 à l'unanimité pour le siège du Parlement à Strasbourg avec une résolution.

Au vu du contexte du traité d'Aix-la-Chapelle renforçant le socle européen que demeure le couple franco-allemand, un renouvellement de cet engagement semble nécessaire afin de souligner la symbolique et l'histoire de Strasbourg et défendre, à quelques semaines des élections européennes, une Europe de proximité, une Europe des citoyens.

Le Président propose au Conseil d'adopter une nouvelle résolution en faveur du maintien du siège du Parlement Européen à Strasbourg. Celle-ci est adoptée à l'unanimité et sera transmise au plus haut niveau français et allemand.

3. Budget

3.1. Compte de gestion 2018

M. RIES demande au Conseil d'adopter la délibération relative au compte de gestion 2018 tel que figurant dans les documents annexés. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

3.2. Compte administratif 2018

M. Dr. SEUFERT, en tant que doyen de la séance du Conseil, présente le compte administratif 2018 et demande au Conseil d'adopter la délibération relative au compte administratif 2018 tel que figurant dans les documents annexés. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

M. RIES profite de l'occasion pour remercier M. Dr. SEUFERT, dont c'est le dernier Conseil, pour le travail accompli au cours de ces dernières années.

3.3. Budget prévisionnel 2019

M. RIES demande au Conseil de valider le budget primitif 2019 tel que figurant dans les documents annexés. Le budget est adopté à l'unanimité.

4. Projets propres

4.1. Affaires sociales : Fonds réfugiés

M. RIES demande au Conseil d'approuver le choix des projets sélectionnés par le jury et d'octroyer aux porteurs de projets retenus les sommes définies. Il précise que les 50 000 € du fonds de soutien de l'Eurodistrict seront alors épuisés pour 2019. Une éventuelle reconduction du fonds en 2020 sera décidée d'ici la fin de l'année. Le Conseil valide à l'unanimité la répartition du fonds.

4.2. Prolongation du projet INTERREG « Société Civile »

Le Président demande au Conseil d'approuver la prolongation du projet « Société Civile » et le rôle de porteur de projet de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau jusqu'au 31/12/2021. D'autre part, il demande aussi au Conseil de valider la prolongation du poste de chargé(e) de mission à plein temps, réparti à 50% sur la coordination de projet INTERREG et à 50% sur la gestion de projets thématiques gérés par le Secrétariat Général, jusqu'au 31/03/2022. Ces deux points sont adoptés à l'unanimité.

4.3. Profiling professionnel Eurodistrict : Partenariat IHK

M. RIES demande au Conseil de valider le partenariat avec l'IHK Südlicher Oberrhein permettant de mutualiser leur profiling et celui de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau afin de pouvoir proposer ce test à des personnes individuelles en plus des groupes scolaires sur le territoire de l'Eurodistrict. De plus, l'IHK faciliterait la prise de

contact avec les entreprises afin de proposer des visites d'entreprises ou des stages aux élèves participants à l'issue du profiling. La convention de partenariat est validée à l'unanimité.

5. Fonctionnement du GECT

5.1. Statuts de l'Eurodistrict

M. RIES annonce que dix membres français ont d'ores et déjà déclaré vouloir renoncer à leur mandat de titulaire au Conseil dans le cadre de la réduction des membres de cette instance. Les statuts adoptés le 6 décembre 2018 ont donc été modifiés pour fixer le nombre des membres du Conseil à trente dès les élections municipales dans le Bade-Wurtemberg en mai 2019. De ce fait, la règle alternative figurant à l'art. 20 des nouveaux statuts votés le 6 décembre 2018 devient caduque. M. RIES précise que l'instance décisionnelle délégante doit nommer pour chaque membre du Conseil un suppléant personnel.

Le Président ajoute que d'autres modifications mineures sont intervenues telles l'adaptation à la réglementation française en vigueur de la date limite concernant le vote du budget primitif et l'élection du président de séance pour l'adoption du compte administratif figurant à l'article 11.

Les modifications des statuts sont adoptées à l'unanimité

5.2. CDG67 – Convention « paie à façon »

Lors de la séance du 02/06/2016, le Conseil a validé l'adhésion du GECT au service « Paie à façon », adhésion formalisée par la convention signée le 24/06/2016 avec effet au 01/01/2016. Suite à l'adoption des nouveaux tarifs 2019 par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin le 28/11/2018, le Conseil autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant n° 2PAF à la convention, fixant les nouveaux tarifs de la prestation de « Paie à façon ».

6. Points divers

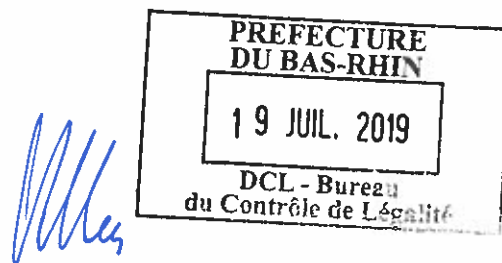
M. WILLER aborde le sujet de l'étude Vis-à-vis de faisabilité pour la construction d'un pont vélo-bus dans le sud du territoire de l'Eurodistrict qu'il souhaite associer à la démarche en sollicitant un soutien politique. Ce pont permettrait, entre autres, de raccourcir la ligne du bus Eurodistrict entre Erstein et Lahr de 10 km.

M. RIES annonce que le bus de l'Eurodistrict entrera dans sa troisième année avec de nouveaux horaires adaptés le 1er avril 2019. Il s'agit toujours d'un service régulier spécialisé. La ligne régulière prévue à long terme est en préparation pour devenir opérationnelle en septembre 2020.

Par ailleurs, M. RIES informe les membres du Conseil du déroulement du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes toujours en cours.

Le Président annonce également que le prochain Vélo Gourmand aura lieu dans le nord du territoire le 22 septembre 2019 et invite chaleureusement les membres du Conseil à y participer.

M. RIES clôt la séance à 10h00.



Roland RIES
Président de l'Eurodistrict
Strasbourg-Ortenau

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 27 juin 2019 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le **19 JUL. 2019**

Document de séance n° 2.2/2/2019
Vorlage Nr. 2.2/2/2019



Séance du Conseil l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 2/2019	Date de la séance / Sitzungstag 27.06.2019
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Julia WYSSLING	

Point n° 2.2 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 2.2 der Tagesordnung

**Objet / Betreff: Exposition régionale d'Horticulture 2032/34 à Offenbourg /
Landesgartenschau 2032/34 in Offenburg**

I. Rapport / Sachverhalt

La ville d'Offenbourg se porte candidat pour la 'Landesgartenschau Baden-Württemberg' (exposition régionale d'horticulture) pour la période 2030 à 2035, en se concentrant sur le développement d'un espace naturel à partir de la Kinzig. Certaines parties de la rivière sont appelées à devenir un élément de liaison et un espace de détente de proximité. Une renaturation avec un cours d'eau dessinant des méandres est prévue. Actuellement, la rivière est un élément qui divise la ville en deux parties.

Il est important que la candidature d'Offenbourg soit soutenue par une grande partie de la population. La candidature recevrait un élan supplémentaire si l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau la soutenait.

D'autant plus que l'Eurodistrict et la région bénéficieront de cette 'Landesgartenschau'. En effet, c'est tout un territoire qui se présente. Les personnes de la région et peut-être même du pays tout entier, qui visiteront l'exposition, ne resteront pas seulement à Offenbourg, mais visiteront aussi d'autres endroits dans les environs.

Offenbourg bewirbt sich für die Landesgartenschau Baden-Württemberg für den Zeitraum 2030 bis 2035. Dabei steht die Entwicklung eines Naturraums ausgehend von der Kinzig im Mittelpunkt. Teile des Flusses sollen zu einem verbindenden Element und zum Naherholungsgebiet werden. Eine Renaturierung mit mäanderndem Flusslauf ist anvisiert. Bisher trennt der Fluss die Stadt in zwei Teile.

Es ist wichtig, dass die Bewerbung Offenburgs von großen Teilen der Bevölkerung unterstützt wird. Die Bewerbung würde natürlich einen zusätzlichen Schub erhalten, wenn der Eurodistrikt Straßburg-Ortenau sie unterstützte.

Zumal der Eurodistrikt und die Region von dieser Landesgartenschau profitieren wird. Letztlich präsentiert sich eine ganze Landschaft. Denn Menschen, die aus dem Land und vielleicht auch bundesweit die Gartenschau besuchen, bleiben nicht nur in Offenbourg, sondern besuchen auch andere Orte in der Nähe.

III. Résolution / Beschluss

Le Conseil de l'Eurodistrict soutient explicitement la candidature d'Offenbourg pour la 'Landesgartenschau 2032 – 2034' (exposition horticole régionale).

Il charge le Secrétariat Général et l'équipe de l'exposition horticole d'Offenbourg d'étudier quels projets communs pourraient être réalisés dans ce cadre.

Der Eurodistrikt-Rat unterstützt ausdrücklich die Bewerbung Offenburgs für eine Landesgartenschau 2032/34.

Er beauftragt das Generalsekretariat und das Offenburger Landesgartenschau-Team zu untersuchen, welche gemeinsamen Projekte im Rahmen einer Landesgartenschau umgesetzt werden könnten.

IV. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

☒ Accord	☒ Zustimmung
☐ Refus	☐ Ablehnung
☐ Résolution modifiée	☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés,
adopté le 27 juin 2019 par le Conseil de
l'Eurodistrict rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
et affichage au siège de l'Eurodistrict le

19 JUL. 2019

Document de séance n° 3.1/2/2019
Vorlage Nr. 3.1/2/2019



Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts</i> 2 / 2019	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 27.06.2019
Dossier suivi par / Projektbeauftragte(r) Camille STREHL	

Point n° 3.1 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 3.1 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Projet INTERREG V TITANE (Trinational Innovation and Technology Advanced Networks of Enterprises) / INTERREG V-Projekt TITANE (Trinational Innovation and Technology Advanced Networks of Enterprises)

I. Rapport / Sachverhalt

Le monde économique se trouve devant une nouvelle révolution industrielle, dû à la rapide évolution des nouvelles technologies. Le potentiel économique de la région est fortement influencé par cette avancée technologique et amène les entreprises à une transformation de leur organisation, de l'emploi à la production. Notamment à travers l'Intelligence Artificielle, la 5G, la digitalisation au sens large ou encore la mobilité et les technologies liées à la transition écologique et énergétique.

Malgré une multiplicité de dispositifs et d'acteurs, nombreuses sont les petites et moyennes entreprises (PME), les Start-up et les jeunes entreprises qui ont besoin de soutien dans ces démarches de transition, car elles sont plus fragiles et moins équipées dans la recherche d'informations et de solutions de transformation et de modernisation technologique.

C'est pourquoi la CCI Alsace Eurométropole a lancé le projet INTERREG TITANE afin d'améliorer le lien entre le monde de la recherche, des sciences et le monde économique sur le Rhin Supérieur (voir pré-formulaire en annexe 1).

Die Wirtschaftswelt steht vor einer neuen industriellen Wende, die auf die rasante Entwicklung neuer Technologien zurückzuführen ist. Das wirtschaftliche Potenzial der Region wird stark von diesem technologischen Fortschritt beeinflusst und führt Unternehmen zu einer Wandlung ihrer Organisation, von der Beschäftigung bis hin zur Produktion. Dies insbesondere durch Künstliche Intelligenz, 5G, Digitalisierung im weiteren Sinne oder Mobilität und Technologien in Zusammenhang mit ökologischem Wandel und Energiewende.

Trotz einer Vielzahl von Mechanismen und Akteuren benötigen viele kleine und mittlere Unternehmen (KMU), Start-ups und junge Unternehmen Unterstützung bei den Übergangsprozessen, da sie anfälliger und weniger gerüstet sind, um Informationen und Lösungen für Transformation und technologische Modernisierung zu finden.

Aus diesem Grund hat die CCI Alsace Eurométropole (Industrie- und Handelskammer) das INTERREG-Projekt TITANE initiiert, um die Verbindung zwischen Forschung, Wissenschaft und Wirtschaft am Oberrhein zu verbessern (siehe Kurzformular Anhang 1).

Mise en œuvre du projet

Pour la durée du projet, du 01.01.2020 au 31.12.2022, les actions suivantes sont envisagées :

- Accroître la compétitivité des entreprises (principalement les PME) en leur permettant d'augmenter leur capacité à innover.
- Favoriser les rencontres du monde économique et scientifique à travers des groupes de travail.
- Créer une identité commune entre les partenaires sur l'ensemble du territoire.
- Mettre en place une cellule de veille technologique afin d'alimenter les acteurs du projet en informations légales et technologiques.
- Réaliser des statistiques et des enquêtes sur des thématiques spécifiques définies par les groupes de travail.
- Créer des événements d'échanges et de rencontres pour les entreprises et les partenaires du projet.

Dans ce cadre, l'Eurodistrict en tant que plateforme transfrontalière de rencontre, organisera une à deux conférences ou workshops thématiques. Ces derniers ont pour but d'encourager la coopération entre les entrepreneurs et les acteurs du milieu scientifique, informer sur les nouvelles technologies et encourager leur application, en impliquant activement les partenaires.

Budget

Le budget global du projet s'élève à 1.100.000€ pour 3 ans (01.01.2020-31.12.2022). L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau y participerait à travers une **subvention unique de 5 000 €**.

Ce montant se répartit comme suit :

- 2 000 € pour l'année 2020
- 1 500 € pour l'année 2021
- 1 500 € pour l'année 2022

En tant que partenaire organisateur, l'Eurodistrict prévoit pour le temps de travail consacré au projet de valoriser 15% du poste de chargé de projets « Economie & Emploi et Prévention & Sécurité » auprès du Programme INTERREG.

Projektmensetzung

Konkret sind für den Projektzeitraum vom 01.01.2020 bis 31.12.2022 folgende Aktionen vorgesehen:

- Steigerung der Wettbewerbsfähigkeit von Unternehmen (hauptsächlich KMU), indem es ihnen ermöglicht wird, ihre Innovationsfähigkeit zu erhöhen.
- Förderung der Begegnungen zwischen Wirtschaft und Wissenschaft durch Arbeitsgruppen.
- Eine gemeinsame Identität zwischen den Partner auf dem gesamten Gebiet schaffen.
- Einrichtung einer Technologiebeobachtungseinheit, die die Projektbeteiligten mit rechtlichen und technologischen Informationen versorgt.
- Durchführung von Statistiken und Umfragen zu bestimmten, von den Arbeitsgruppen definierten, Themen.
- Entwicklung von Austausch- und Begegnungsveranstaltungen für Unternehmen und Projektpartner.

Der Eurodistrikt soll in diesem Rahmen, in seiner Rolle als grenzüberschreitender Vernetzer, ein bis zwei thematische Konferenzen oder Workshops organisieren. Diese sollen die Zusammenarbeit zwischen Unternehmen und wissenschaftlichen Interessengruppen fördern, über neue Technologien informieren und bei deren Anwendung unterstützen indem die Teilnehmer aktiv eingebunden werden.

Budget

Das Gesamtbudget des Projekts beläuft sich auf 1.100.000 € für 3 Jahre (01.01.2020-31.12.2022). Es wird vorgeschlagen, dass der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau sich **mit einmalig 5.000 €** beteiligt.

Diese setzen sich wie folgt zusammen:

- 2.000 € für das Jahr 2020
- 1.500 € für das Jahr 2021
- 1.500 € für das Jahr 2022

In seiner Rolle als Organisationspartner plant der Eurodistrikt zudem die für das Projekt aufgewendete Arbeitszeit in Höhe von 15% der Referentenstelle „Wirtschaft & Arbeitsmarkt und Prävention & Sicherheit“ beim INTERREG Programm geltend machen.

II. Recommandation du Secrétariat Général / Empfehlung des Generalsekretariats

Après le projet INTERREG « Emploi 360° » (2016-2018), qui s'adressait en priorité aux chercheurs d'emploi, le projet « TITANE » a pour objectif de soutenir davantage les entrepreneurs, permettant ainsi à l'Eurodistrict d'assurer son travail dans la thématique « économie & emploi » de manière continue et logique. En tant que partenaire de projet, l'Eurodistrict pourrait augmenter sa visibilité auprès des entreprises sur son territoire et établir un échange direct avec ces derniers. De plus l'Eurodistrict réponds ainsi à son objectif de favoriser la mise en réseaux des acteurs de part et d'autre du Rhin.

Nach dem INTERREG-Projekt „Employ 360“ (2016-2018), das sich insbesondere an Arbeitssuchende richtete, zielt das INTERREG-Projekt „TITANE“ nun auf eine Unterstützung der Unternehmer und ermöglicht damit eine logische Weiterführung der Eurodistrikt-Arbeit im Themenbereich „Wirtschaft & Arbeitsmarkt“.

Als Projektpartner von TITANE könnte der Eurodistrikt seine Sichtbarkeit gegenüber den Unternehmen auf seinem Gebiet steigern und in einen direkteren Austausch mit ihnen treten. Damit entspräche er auch seiner Zielsetzung, die Vernetzung von Akteuren beiderseits des Rheins zu stärken.

III. Résolution / Beschluss

Le Conseil de l'Eurodistrict octroie une subvention de 5 000 € (2020 : 2 000 €, 2021 : 1 500 €, 2022 : 1 500 €) pour la mise en œuvre du projet INTERREG V « TITANE ».

Der Rat des Eurodistrikts beschließt eine Förderung in Höhe von einmalig 5.000 € (2020: 2.000 €, 2021: 1.500 €, 2022: 1.500 €) für die Umsetzung des INTERREG-V-Projekts „TITANE“.

Le soutien financier assuré par l'Eurodistrict est lié à l'obligation de la part des porteurs du projet d'apposer le logo de l'Eurodistrict sur tous les supports de communication, d'évoquer dans le cadre de leurs relations publiques le soutien du projet transfrontalier par l'Eurodistrict et de valoriser 15% du poste de chargée de projet « Economie & Emploi et Prévention & Sécurité ».

Die finanzielle Unterstützung durch den Eurodistrikt ist an die Verpflichtung des Projektträgers geknüpft, das Logo des Eurodistrikts auf allen Werbeunterlagen anzubringen, im Rahmen der Öffentlichkeitsarbeit auf die Unterstützung des grenzüberschreitenden Projekts durch den Eurodistrikt hinzuweisen sowie 15% der Referentenstelle „Wirtschaft & Arbeitsmarkt und Prävention & Sicherheit“ geltend machen.

Le Conseil de l'Eurodistrict autorise le Président à signer tout document afférent à ce projet.

Der Eurodistriktrat ermächtigt den Präsidenten, alle mit diesem Projekt in Verbindung stehenden Unterlagen zu unterzeichnen.

IV. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

☒ Accord

☐ Refus

☐ Résolution modifiée

☒ Zustimmung

☐ Ablehnung

☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 27 juin 2019 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

19 JUL. 2019

Pré-formulaire

TITANE (Trinational Innovation and Technology Advanced Networks of Enterprises)

Kurzformular



La transmission du présent pré-formulaire dûment rempli constitue la première étape du processus de dépôt d'une demande de concours communautaire auprès du programme INTERREG V Rhin Supérieur.

Il vous permettra d'exposer à la fois la finalité de votre idée de projet transfrontalier et les mécanismes de sa mise en œuvre. Le Secrétariat conjoint pourra ainsi en évaluer la cohérence stratégique et opérationnelle.

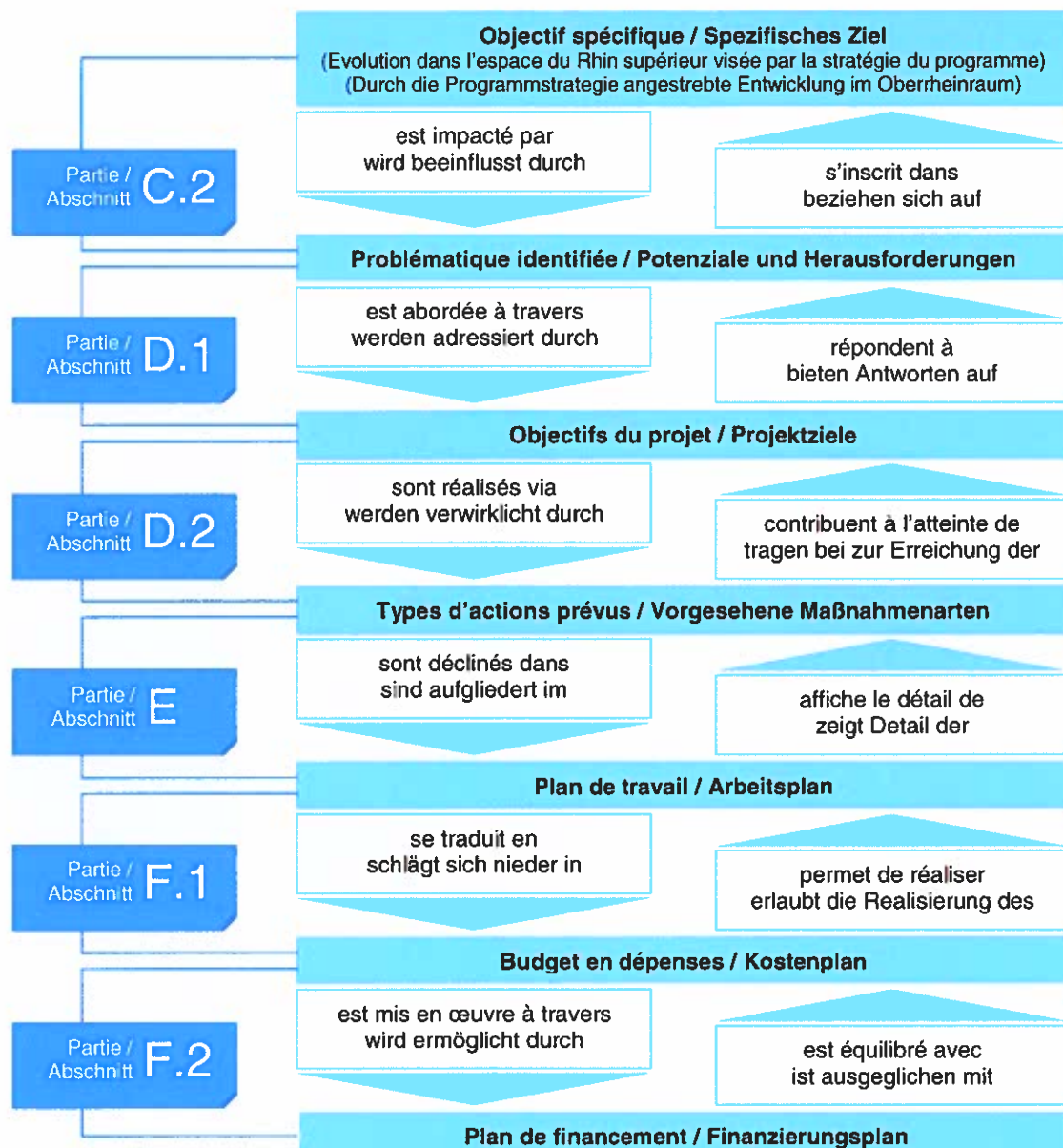
Die Übermittlung des vorliegenden, vollständig ausgefüllten Kurzformulars ist der erste Schritt zur Beantragung einer Gemeinschaftsförderung im Rahmen des Programms INTERREG V Oberrhein.

Das Kurzformular ermöglicht die Darstellung der Zielsetzung und der Umsetzungsmodalitäten Ihres grenzüberschreitenden Projekts. Das Gemeinsame Sekretariat kann so dessen strategische und operationelle Kohärenz prüfen.

Vade mecum

Le schéma suivant présente la logique à suivre pour concevoir et structurer votre idée de projet étape par étape. Vous vous assurerez ainsi de son adéquation avec la stratégie du programme.

Das folgende Schema verdeutlicht, nach welcher Logik Sie Ihre Projektidee - Schritt für Schritt - konzipieren und strukturieren sollten, um dessen Übereinstimmung mit der Programmstrategie sicherzustellen.



Quelques indications pour bien remplir le pré-formulaire :

Partie A : Titre provisoire du projet

Le titre doit être clair, concis et rendre compte de la finalité du projet.

Partie B : Composition du partenariat

Le partenariat doit regrouper l'ensemble des acteurs de l'espace du Rhin supérieur (et au-delà, le cas échéant) pertinents pour atteindre les objectifs du projet.

Partie C.1 : Objectif spécifique

Vous ne pouvez sélectionner qu'un seul objectif spécifique. Toutes les composantes de votre projet devront contribuer à atteindre l'objectif spécifique que vous aurez sélectionné.

Pour le détail des objectifs spécifiques, voir le [Programme opérationnel](#).

Partie C.2 : Problématique identifiée

La description de la problématique doit justifier de son caractère transfrontalier et de sa pertinence pour atteindre l'objectif spécifique sélectionné.

Partie D.1 : Objectifs du projet

La description des objectifs du projet doit permettre d'apprécier leur caractère réaliste et leur adéquation avec la problématique identifiée.

Partie D.2 : Types d'actions

Les types d'actions doivent être intitulés de manière claire et précise et être de nature à pouvoir être déclinés en des ensembles cohérents d'actions individuelles.

Chaque type d'actions doit être décrit de manière à démontrer sa pertinence pour l'atteinte des objectifs du projet.

Partie E : Plan de travail

Le plan de travail recense les actions prévues dans le projet. Chaque action doit être affiliée à un type d'action mentionné dans la partie D.2.

A ce titre, le plan de travail doit contenir toutes les actions utiles et pertinentes pour le projet. Elles devront être décrites de manière précise.

Einige Hinweise zum korrekten Ausfüllen des Kurzformulars:

Abschnitt A: Arbeitstitel des Projekts

Der Titel sollte klar und knapp gehalten sein und über die Zielsetzung des Projekts Auskunft geben.

Abschnitt B: Zusammensetzung der Projektpartnerschaft

Die Projektpartnerschaft sollte sämtliche für die Erreichung der Projektziele relevanten Akteure des Oberrheinraums und ggf. darüber hinaus umfassen.

Abschnitt C.1: Spezifisches Ziel

Es kann nur ein spezifisches Ziel ausgewählt werden, zu dessen Erreichung alle Bestandteile Ihres Projekts beitragen müssen.

Zum Detail der spezifischen Ziele siehe das [Operationelle Programm](#).

Abschnitt C.2: Herausforderungen und Potentiale

Die Beschreibung der Herausforderungen und / oder Potentiale muss ihren grenzüberschreitenden Charakter und ihre Relevanz für die Erreichung des ausgewählten spezifischen Ziels verdeutlichen.

Abschnitt D.1: Projektziele

Die Beschreibung der Projektziele muss darüber Auskunft geben, ob diese realistisch und hinsichtlich der dargestellten Potentiale und / oder Herausforderungen angemessen sind.

Abschnitt D.2: Maßnahmenarten

Die Maßnahmenarten müssen klar und präzise betitelt und dazu geeignet sein, in kohärente Bündel von Einzelmaßnahmen unterteilt zu werden.

Jede Maßnahmenart muss hinsichtlich ihrer Eignung zur Erreichung der Projektziele begründet werden.

Abschnitt E: Arbeitsplan

Der Arbeitsplan ist eine Aufstellung aller im Rahmen des Projekts vorgesehenen Einzelmaßnahmen. Jede Einzelmaßnahme muss dabei einer der Maßnahmenarten zugeordnet sein, die Sie im Abschnitt D.2 festgelegt haben.

Der Arbeitsplan muss somit alle Einzelmaßnahmen enthalten, die zur Umsetzung des Projekts dienlich und zweckgemäß sind.

Dans la mesure du possible, chaque action doit être assortie d'un livrable qui lui est immédiatement attribuable (par ex. : nombre de participants à un événement, nombre d'exemplaires distribués d'une brochure, nombre d'utilisateurs d'une base de données).

Jeder Einzelmaßnahme muss soweit möglich ein Output zugeordnet sein, das sich unmittelbar aus derselben ergibt (z.B.: Anzahl der Teilnehmer an einer Veranstaltung, Anzahl der verteilten Exemplar einer Broschüre, Anzahl der Nutzer einer Datenbank).

Partie F.1 : Budget en dépenses

Les montants prévus doivent être cohérents avec les différentes actions prévues dans le plan de travail et se composer uniquement des dépenses prévus pour chaque ligne budgétaire (voir annexe, page 9).

Abschnitt F.1: Kostenplan

Die vorgesehenen Summen müssen konsistent mit den im Arbeitsplan vorgesehenen Einzelmaßnahmen sein und sich ausschließlich aus Ausgaben zusammensetzen, die für die entsprechende Budgetlinie vorgesehen sind (siehe Anhang, Seite 9).

Partie F.2 : Plan de financement

Le plan de financement doit contenir les apports financiers de l'ensemble des partenaires identifiés dans les parties B.1 à B.3. Le montant total du plan de financement doit correspondre au montant total du budget en dépenses (partie F.1).

Abschnitt F.2: Finanzierungsplan

Der Finanzierungsplan muss die finanziellen Beiträge aller in den Abschnitten B.1 bis B.3 identifizierten Partner enthalten. Die Gesamtsumme des Finanzierungsplans muss der Gesamtsumme des Kostenplans entsprechen (Abschnitt F.1).

Aucun montant à décimale n'est accepté.

Cent-Beträge sind nicht zulässig.

Partie G : Calendrier prévisionnel

Les dates de début et de fin du projet doivent être cohérentes avec les contenus affichés. Elles doivent tenir compte, de manière prévisionnelle, du délai probable entre l'adoption et le démarrage opérationnel du projet.

Abschnitt G: Vorgesehener Zeitplan

Die Daten für Projektbeginn und -ende müssen konsistent mit den dargestellten Projekthinhalten sein und sollten einen realistischen zeitlichen Vorlauf vor Beginn der operationellen Projektumsetzung berücksichtigen.

N.B. : Certains champs seront renseignés automatiquement en fonction des informations que vous aurez saisies ailleurs dans le pré-formulaire.

Hinweis: Einige Felder des Kurzformulars füllen sich auf der Grundlage von anderweitig eingegebenen Informationen automatisch aus.

Traitement des données personnelles

La Région Grand Est, en tant qu'Autorité de gestion du Programme INTERREG Rhin Supérieur, met en œuvre un traitement informatique de données à caractère personnel afin de récolter les idées de projets pouvant éventuellement bénéficier du programme. Ces données sont uniquement conservées pendant la durée du programme, dans des conditions de confidentialité strictes. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : la Région Grand Est – Service INTERREG Rhin Supérieur - 1, place Adrien Zeller – 67070 STRASBOURG Cedex.

Umgang mit persönlichen Daten

Die Région Grand Est in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsbehörde des Programms speichert die gemachten persönlichen Angaben, um Projektideen zusammenzutragen, die von dem Programm gegebenenfalls profitieren können. Die entsprechenden Daten werden nur für die Dauer der Programmumsetzung und unter Beachtung der einschlägigen datenschutzrechtlichen Bestimmungen aufbewahrt. Gemäß dem Gesetz französischen Gesetz „informatique et liberté“ vom 6. Januar 1978 in seiner 2004 geänderten Fassung steht Ihnen das Recht zu, die gespeicherten Daten einzusehen und ggf. deren Korrektur zu verlangen. In diesem Fall wenden Sie sich an die folgende Anschrift: Région Grand Est - Service INTERREG Rhin Supérieur - 1, place Adrien Zeller - F-67070 STRASBOURG Cedex.

Veuillez noter qu'un projet ne peut en aucun cas être considéré comme adopté ou rejeté sur la seule base de l'examen du pré-formulaire. C'est au Comité de suivi du programme qu'incombe la sélection des projets, celle-ci ne pouvant se faire que sur la base d'un formulaire complet en ligne.

Bitte beachten Sie, dass das Ergebnis der Prüfung des Kurzformulars in keinem Fall die Annahme oder Ablehnung eines Projekts darstellt. Die Projektauswahl ist dem Begleitausschuss des Programms vorbehalten und erfolgt ausschließlich

Nous vous prions d'envoyer le pré-formulaire dûment rempli par courriel à l'adresse suivante : info.interreg@grandest.fr.

auf der Grundlage eines vollständigen Online-Antragsformulars.

Bitte schicken Sie das vollständig ausgefüllte Kurzformular per Email an folgende Adresse: info.interreg@grandest.fr.

A. Titre provisoire du projet / Arbeitstitel des Projekts

Français	TITANE (Trinational Innovation and Technology Advanced Networks of Enterprises)
Deutsch	TITANE (Trinational Innovation and Technology Advanced Networks of Enterprises)

B. Composition du partenariat / Zusammensetzung der Projektpartnerschaft

B.1 Porteur de projet / Projektträger

Organisme / Institution	CCI Alsace Eurométropole
Localisation du siège / Sitz der Einrichtung	Strasbourg
Interlocuteur / Ansprechpartner	Frank Rotter
Téléphone / Telefon	+33 6 88 04 39 65
Courriel / E-Mail	f.rotter@alsace.cci.fr

B.2 Le cas échéant : Responsable suisse du projet / Falls zutreffend: Projektträger auf Schweizer Seite

Organisme / Institution	
Localisation du siège / Sitz der Einrichtung	
Interlocuteur / Ansprechpartner	
Téléphone / Telefon	
Courriel / E-Mail	

B.3 Autres partenaires cofinanceurs et bénéficiaires / Andere kofinanzierende Partner und Begünstigte

Nom de la structure / Name der Einrichtung	Localisation du siège / Sitz der Einrichtung
ADIRA	Strasbourg
Chambre des Métiers	Schiltigheim
Eurodistrict PAMINA	Lauterbourg
FrenchTech Alsace	Strasbourg
Région Grand Est	Strasbourg
Résilian	Haguenau
Université de Strasbourg - Bureau d'Economie Théorique et Appliquée (BETA)	Strasbourg
ECAM	Schiltigheim
Industrie- und Handelskammer	Karlsruhe
Industrie- und Handelskammer	Freiburg
WVIB	Freiburg
Handwerkskammer	Freiburg
Handwerkskammer	Karlsruhe
Wirtschaftsregion Ortenau	Offenburg

Wirtschaftsregion Mittelbaden	Rastatt
TechnologieRegion	Karlsruhe
Cyberforum	Karlsruhe
Bundesverband mittelständische Wirtschaft	Rastatt, Baden-Baden
Hochschule für öffentliche Verwaltung	Kehl

B.4 Partenaires associés / Assoziierte Partner	
Nom de la structure / Name der Einrichtung	Localisation du siège / Sitz der Einrichtung
Euro Institut - Pilier Sciences de la RMT	Kehl
BW Connect	Freiburg

C. Contribution du projet à la stratégie du programme / Beitrag des Projekts zur Programmstrategie

C.1 Objectif spécifique du Programme opérationnel / Spezifisches Ziel des Operationellen Programms		
1.	Accroître les capacités transfrontalières pour une R&I de pointe dans le Rhin supérieur Erweiterung der grenzüberschreitenden Forschungskapazitäten für Ful-Spitzenleistungen am Oberrhein	☐
2.	Accroître la participation des entreprises à des projets transfrontaliers de R&I en partenariat avec les organismes de recherche et d'enseignement supérieur Verstärkte Beteiligung von Unternehmen an grenzüberschreitenden Ful-Vorhaben mit Forschungs- und Hochschuleinrichtungen	☐
3.	Augmenter le nombre d'applications et d'innovations développées par des consortiums transfrontaliers du Rhin supérieur Steigerung der durch grenzüberschreitende Konsortien aus dem Oberrheinraum entwickelten Anwendungen und Innovationen	☐
4.	Améliorer la protection des espèces végétales et animales sur le plan transfrontalier dans l'espace du Rhin supérieur Verbesserung des Artenschutzes auf grenzüberschreitender Ebene am Oberrhein	☐
5.	Améliorer la qualité des services rendus par les écosystèmes dans l'espace du Rhin supérieur Verbesserung der Qualität der Ökosystemdienstleistungen am Oberrhein	☐
6.	Réduire l'impact environnemental dans le cadre du développement de l'économie et de l'urbanisme dans le Rhin supérieur Verringerung der Umweltbelastungen im Rahmen der Wirtschafts- und Siedlungsentwicklung am Oberrhein	☐
7.	Limiter l'augmentation du trafic motorisé transfrontalier à travers le développement de transports à faible impact environnemental dans l'espace du Rhin supérieur Begrenzung des Anstiegs des grenzüberschreitenden, motorisierten Verkehrs durch die Entwicklung von belastungsärmeren Verkehrsträgern im Oberrheinraum	☐
8.	Étendre les possibilités transfrontalières de développement et de débouchés pour les PME du Rhin supérieur Ausweitung der grenzüberschreitenden Entwicklungs- und Absatzmöglichkeiten für KMU am Oberrhein	☒
9.	Augmenter l'offre d'emploi à travers le développement de secteurs économiques stratégiques dans le Rhin supérieur Steigerung des Arbeitsplatzangebotes durch die Entwicklung strategisch relevanter Wirtschaftssektoren am Oberrhein	☐
10.	Augmenter l'emploi transfrontalier dans le Rhin supérieur Zunahme der grenzüberschreitenden Beschäftigung am Oberrhein	☐
11.	Améliorer l'offre de services transfrontalière des administrations et des institutions Verbesserung des grenzüberschreitenden Leistungsangebots von Verwaltungen und Institutionen	☐
12.	Augmenter l'identification des citoyens à l'espace transfrontalier du Rhin supérieur Steigerung der Identifikation der Bürgerinnen und Bürger mit dem Oberrhein als grenzüberschreitender Region	☐

C.2 Problématique identifiée au regard de l'objectif spécifique sélectionné / Herausforderungen und Potenziale im Hinblick auf das ausgewählte spezifische Ziel

Version française

La cohérence économique du Rhin Supérieur existe de fait et les différentes régions qui le composent se complètent. La mise en réseau des potentiels présents sur ces territoires est un des enjeux majeurs et une des cartes à jouer pour l'avenir

Les représentants politiques au plus haut niveau des Etats ont affirmé leur attachement à la coopération transfrontalière, le Traité d'Aix la Chapelle en constitue un témoignage récent, 56 ans après le Traité de l'Elysée. Il renforce la responsabilité commune de la France et de l'Allemagne vis-à-vis de la construction européenne. Il engage notamment à « formuler des approches et des politiques communes (...) en mettant en place des dispositifs en vue de la transformation de leurs économies ... »

Aujourd'hui, le potentiel économique de la région est fortement influencé par l'évolution technologique qui place les entreprises devant un big bang, une révolution qui va transformer toute leur organisation, de l'emploi à la production et ce à un rythme très rapide.

Ces technologies s'appellent l'Intelligence Artificielle, la 5G, la digitalisation au sens large ou encore la mobilité, les technologies liées à la transition écologique et énergétique, la production à haute performance et la liste n'est pas exhaustive.

Le savoir partagé est une des conditions indispensables à la pérennité des décisions que les entreprises sont amenées à prendre. l'industrie doit engager de « grandes manœuvres » pour faire face aux nouveaux défis et monter en gamme

Ce sont plus particulièrement les PME, les Start-up et les jeunes entreprises, plus fragiles et moins équipées dans la recherche d'informations, de solutions de transformation qui sont exposées et que nous devons mettre dans notre focus.

Il faut soutenir cette cible d'entreprises, afin de les aider à réussir leur transformation, les inciter à développer les coopérations avec les instituts scientifiques mais aussi avec d'autres PME, à développer et diversifier les modèles économiques et commerciaux transfrontaliers pour pérenniser leurs activités.

Cette démarche peut se résumer dans le terme de "Transfert de technologie".

Malgré une multiplicité de dispositifs et d'acteurs d'appui, nombreuses sont les PME à ne pas franchir le pas d'une démarche pourtant considérée comme un moteur principal de leur croissance. Illisibilité, inadaptation, incompréhension, manque de temps et de personnel... de multiples raisons sont évoquées par les entreprises, notamment les PME, pour expliquer leur non recours à l'écosystème existant en la matière.

Les membres du pilier économique de la RMT ont également analysé ces raisons et en ont conclu que le mode

Deutsche Fassung

Die wirtschaftliche Kohärenz des Oberrheins ist in der Tat gegeben, und die verschiedenen Regionen, aus die sie besteht, ergänzen sich gegenseitig. Die Vernetzung der in diesen Gebieten vorhandenen Potenziale ist eine der größten Herausforderungen und eine der Karten, die in Zukunft gespielt werden sollen.

Die politischen Vertreter auf höchster Ebene haben 56 Jahre nach dem Elysée-Vertrag, im Aachener Vertrag ihr Engagement für die grenzüberschreitende Zusammenarbeit bestätigt. Er bekräftigt die gemeinsame Verantwortung Frankreichs und Deutschlands für die europäische Integration. Insbesondere verpflichtet er die Staaten, "gemeinsame Ansätze und Politiken (....) zu formulieren, indem sie Mechanismen für die Transformation ihrer Wirtschaften einführt....".

Das wirtschaftliche Potenzial der Region wird heute stark vom technologischen Wandel beeinflusst, der die Unternehmen vor eine große Herausforderung stellt, die ihre gesamte Organisation von der Beschäftigung bis zur Produktion sehr schnell verändern wird.

Diese Technologien heißen unter anderem Künstliche Intelligenz, 5G, Digitalisierung im weitesten Sinne oder Mobilität, die Technologien um den ökologischen Wandel, Energiewende oder Hochleistungs-Produktion.

Das geteilte Wissen ist eine der wesentlichen Voraussetzungen für die Nachhaltigkeit der Entscheidungen, zu denen Unternehmen aufgerufen sind: Die Branche muss "große Umstrukturierungen" unternehmen, um sich neuen Herausforderungen zu stellen und das Spektrum zu erweitern.

Vor allem die KMU, die Start-Ups und die jungen Unternehmen, die bei der Suche nach Informations- und Transformationslösungen anfälliger und weniger gerüstet sind, sind in Gefahr und müssen in den Mittelpunkt gestellt werden.

Diese Zielgruppe muss in ihrem Wandel unterstützt werden, sie zu ermutigen, die Zusammenarbeit mit wissenschaftlichen Instituten, aber auch mit anderen KMU auszubauen, grenzüberschreitende Wirtschafts- und Geschäftsmodelle zu entwickeln und zu diversifizieren, um die Nachhaltigkeit ihrer Aktivitäten zu gewährleisten.

Dieser Ansatz lässt sich unter dem Begriff "Technologietransfer" zusammenfassen.

Trotz einer Vielzahl von Fördermechanismen und Akteuren wagen viele KMU nicht den Schritt zu einem Ansatz, der ihr Wachstum fördern und sichern könnte. Illusion, Unzulänglichkeit, Missverständnis, Mangel an Zeit und Personal.... viele Gründe werden von Unternehmen, insbesondere von KMU, genannt, um ihre Nichtnutzung des bestehenden Ökosystems in diesem Bereich zu erklären.

Die Mitglieder der Wirtschaftssäule der TMO haben diese Gründe auch analysiert und sind zu dem Schluss

de gouvernance, caractérisé par la mise en place de quatre piliers ne favorisait pas l'implication des petites et moyennes entreprises.

Or, créer un lien fort entre l'économie et le monde scientifique est le préalable pour la création de richesses dans le Rhin Supérieur et son positionnement comme région à fort potentiel.

Pour ce faire, il est indispensable de faire se rencontrer les acteurs du monde scientifique et économique pour générer des projets.

Notre projet vise à améliorer collectivement la construction de chemins efficaces et gagnants pour les entreprises et à assurer le rôle de courroie entre le monde de la recherche, des sciences et le monde économique. A faciliter la diffusion d'informations et d'inciter de nouveaux partenariats, business models.

Plus précisément, notre projet a pour objectif de coordonner les acteurs du monde économique pour le mettre dans une position idéale pour coopérer avec le milieu scientifique. Deux groupements structurés seront à même de mettre en œuvre des échanges et des projets de coopération entre Universités et entreprises.

Selon la déclaration de création de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur, il est également utile de rappeler ici que le Pilier Economie, au-delà des Chambres de Commerce et de l'Industrie, peut rassembler d'autres représentants d'entreprises.

L'intégration d'autres acteurs économiques ainsi que le lien étroit avec les acteurs pertinents du domaine administratif, de la politique ainsi que de l'enseignement supérieur et de la recherche seront renforcés dans le cadre de ce projet et permettront d'asseoir et d'élargir les activités du pilier économique de la RMT.

gekommen, dass die Organisation der TMO in vier Säulen, die Beteiligung von kleinen und mittleren Unternehmen nicht begünstigt.

Die Schaffung einer starken Verbindung zwischen Wirtschaft und Wissenschaft ist jedoch die Voraussetzung für die Schaffung von Wohlstand am Oberrhein und seine Positionierung als Region mit großem Potenzial.

Dazu ist es unerlässlich, Akteure aus Wissenschaft und Wirtschaft zusammenzubringen, um Projekte zu generieren.

Unser Projekt zielt darauf ab, gemeinsam den Aufbau effizienter und erfolgreicher Wege für Unternehmen zu fördern und eine Brücke zwischen der Forschung / Wissenschaft und der Wirtschaft zu bilden. Zusätzlich soll das Projekt die Verbreitung von Informationen und die Förderung neuer Partnerschaften und Geschäftsmodelle erleichtern.

Genauer gesagt, zielt unser Projekt darauf ab, die Akteure der Wirtschaftswelt zu koordinieren, um sie in eine ideale Position für die Zusammenarbeit mit der Wissenschaft zu bringen. Zwei strukturierte Gruppen werden in der Lage sein, Austausch- und Kooperationsprojekte zwischen Universitäten und Unternehmen durchzuführen.

Gemäß der Gründungserklärung der Trinationalen Metropolregion Oberrhein ist hier auch daran zu erinnern, dass die Wirtschaftssäule über die Industrie- und Handelskammern hinaus andere Wirtschaftsvertreter zusammenbringen kann.

Die Integration anderer Wirtschaftsakteure und die enge Verbindung zu den relevanten Akteuren in den Bereichen Verwaltung, Politik, Hochschulbildung und Forschung werden in diesem Projekt verstärkt und die Aktivitäten der Wirtschaftssäule der TMO auf- und ausgebaut.

D. Description du projet / Beschreibung des Projekts

D.1 Objectifs du projet / Projektziele

Version française	Deutsche Fassung
Notre projet propose le rapprochement des piliers « science et économie » de la RMT : Arrêter de travailler en silos, mais de manière transverse grâce au rapprochement du milieu scientifique et du monde économique, et plus particulièrement les entreprises. Cette collaboration peut se résumer sous le terme de "Transfert de Technologies Transfrontalier". Le projet a pour but d'augmenter la compétitivité des entreprises en s'appuyant sur les relations transfrontalières, d'avoir une croissance nouvelle en prenant appui sur les atouts développés dans chacune des Régions partenaires. Le monde scientifique est d'ores et déjà bien structuré, les démarches de mutualisation ont eu lieu et continuent à évoluer. On ne citera que le Campus européen « EUCOR » ou un bureau de coordination du Pilier Sciences au sein de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur – RMT. Il n'existe actuellement pas de coopération transfrontalière méthodique et structurée entre les différents bureaux de transfert de technologies du Rhin Supérieur. La nécessité d'améliorer la connaissance de l'écosystème de l'autre côté de la frontière, d'accéder à plus d'informations pour trouver les bons interlocuteurs, de mieux appréhender les besoins des entreprises tout en facilitant l'accès aux PME est pourtant primordiale. Le monde économique doit maintenant faire le même travail et mettre en œuvres ces préalables. Tel est l'objectif de notre projet qui sera mis en œuvre en parallèle avec un autre projet déposé auprès du Secrétariat Interreg : « Knowledge Transfer Upper Rhine ». Pour atteindre nos objectifs, nous avons scindé le projet en deux sous-ensembles complémentaires : Premièrement, nous allons nous concentrer sur la coordination des acteurs économiques dans le Transfert de technologie en créant une identité commune à cette cible et en communiquant de manière centralisée sur les résultats et les projets. Deuxièmement, nous allons favoriser la rencontre du monde économique et scientifique pour favoriser les nouveaux partenariats et les nouveaux projets. Pour atteindre ces objectifs, nous allons mettre en place des commissions / groupes de travail thématiques	Unser Projekt schlägt vor, die Säulen "Wissenschaft und Wirtschaft" der TMO näher zu bringen: Wir wollen übergreifend arbeiten, Wissenschaft und Wirtschaft, insbesondere die Unternehmen, zusammenführen. Diese Zusammenarbeit kann unter dem Begriff "Grenzüberschreitender Technologietransfer" zusammengefasst werden. Das Projekt zielt darauf ab, die Wettbewerbsfähigkeit der Unternehmen durch grenzüberschreitende Beziehungen zu steigern, neues Wachstum zu erzielen, indem es sich auf die Erfolge stützt, die in jeder der Partnerregionen entwickelt wurden. Die Wissenschaft ist bereits gut strukturiert, die Mutualisierungsprozesse haben stattgefunden und entwickeln sich weiter. Als Beispiel kann man der Europäische Campus "EUCOR" oder die Koordinationsstelle der Säule Wissenschaft der TMO nennen. Die Wirtschaft muss sich jetzt anpassen und den gleichen Prozess durchgehen. Eine systematische und strukturierte grenzüberschreitende Zusammenarbeit zwischen den verschiedenen Technologietransferstellen am Oberrhein gibt es derzeit nicht. Die Notwendigkeit, die Kenntnisse über das Ökosystem auf der anderen Seite der Grenze zu verbessern, mehr Informationen zu erhalten, um die richtigen Kontakte zu finden, die Bedürfnisse der Unternehmen besser zu verstehen und gleichzeitig den Zugang für KMU erleichtern, ist jedoch von wesentlicher Bedeutung. Die Wirtschaft muss jetzt die gleiche Arbeit leisten und diese Voraussetzungen umsetzen. Dies ist das Ziel unseres Projekts, das in aktiver Zusammenarbeit mit einem anderen Projekt, das dem Interreg-Sekretariat vorgelegt wurde, durchgeführt wird: „Knowledge Transfer Upper Rhine“ Um unsere Ziele zu erreichen, haben wir das Projekt in zwei sich ergänzende Teilbereiche aufgeteilt: Erstens geht es darum, die wirtschaftlichen Akteure im Technologietransfer zu koordinieren, indem wir eine gemeinsame Identität für diese Zielgruppe schaffen und Ergebnisse und Projekte zentral kommunizieren werden. Zweitens werden wir das Treffen der Wirtschaft und Wissenschaft fördern, um neue Partnerschaften und neue Projekte zu entwickeln.

pluridisciplinaires composées de membres des piliers économiques et scientifiques et d'experts associés pour travailler et réfléchir sur des domaines bien précis et ainsi obtenir des résultats plus rapides et plus qualitatifs.

Pour alimenter ces groupes en informations et ressources, une cellule de veille technologique dédiée sera mise en place pour permettre de suivre l'actualité des domaines et les évolutions technologiques.

Nous allons également créer un certain nombre d'événements qui viseront à faire se rencontrer les entreprises / Organisations au sens large, de présenter les travaux des commissions / groupes de travail et faire du networking.

Le détail des actions prévues est décrit dans les parties D2 et E de ce document.

Um diese Ziele zu erreichen, werden wir multidisziplinäre thematische Ausschüsse / Arbeitsgruppen einrichten, bestehend aus Mitgliedern der Säulen Wirtschaft und Wissenschaft und aus assoziierten Experten, die diese Treffen auf gezielte Bereiche ausrichten werden und so schnellere und qualitativ bessere Ergebnisse erzielen können.

Um diese Gruppen mit Informationen und Ressourcen zu versorgen, wird eine gezielte Technologiebeobachtungseinheit eingerichtet, die die aktuellen Entwicklungen in den verschiedenen Gebieten und die technologischen Entwicklungen verfolgen wird.

Wir werden auch eine Reihe von Veranstaltungen organisieren, die darauf abzielen, die Unternehmen / Organisationen im breiteren Sinne zusammenzubringen, die Ergebnisse der Ausschüsse / Arbeitsgruppen zu präsentieren und Lobbying zu machen.

Details zu den geplanten Aktionen sind in den Teilen D2 und E dieses Dokuments beschrieben.

D.2 Types d'actions prévus / Vorgesehene Maßnahmenarten

Version française	Deutsche Fassung
Type d'actions 1 : Titre Création d'une marque et d'une identité commune Explication du choix du type d'actions : Créer une cohésion entre le monde économique dans le domaine du TT par une marque et une identité commune dans les deux pays. Intégrer les entreprises dans le développement de l'identité commune	Titel Maßnahmenart 1: Schaffung einer gemeinsamen Marke und Identität Begründung der Auswahl der Maßnahmenart: Schaffung einer Kohäsion zwischen den Akteuren der Wirtschaft im Bereich TT durch eine gemeinsame Marke und Identität in beiden Ländern. Integration der Unternehmen bei der Entwicklung der gemeinsamen Identität
Type d'actions 2 : Titre Développement de partenariats et débouchés pour les PME du Rhin Supérieur Explication du choix du type d'actions : Créer des manifestations pour mettre en relation le monde économique et scientifique, notamment un « Innovation Day » annuel dans le domaine du Transfert de Technologie à destination de PME Démocratiser la digitalisation (Intelligence Artificielle, 5G...) et les possibilités qu'elles apportent auprès des PME par le biais de visites d'entreprises innovantes, de workshops. Proposer des « Open Solution Lab », des groupes interdisciplinaires composés d'experts qui coopèrent pour générer des innovations et des modèles d'affaires à visée franco-allemande.	Titel Maßnahmenart 2: Entwicklung von Partnerschaften und Geschäftsmöglichkeiten für KMU am Oberrhein Begründung der Auswahl der Maßnahmenart: Organisation von Veranstaltungen in denen sich Wirtschaft und Wissenschaft treffen, u.a. ein jährlicher "Innovationstag" im Bereich Technologietransfer für KMU. Verbreitung der Digitalisierung (Künstliche Intelligenz, 5G...) und der damit verbundenen Möglichkeiten für KMU durch Besichtigungen innovativer Unternehmen, Organisation von Workshops. Veranstaltung von „Open Solution Labs“, bestehend von interdisziplinäre Gruppen von Experten, die zusammenarbeiten, um Innovationen und Geschäftsmodelle mit deutsch-französischem Fokus zu entwickeln.
Type d'actions 3 : Titre Groupes de travail interdisciplinaires des piliers économiques et scientifiques Explication du choix du type d'actions : Créer une Commission interdisciplinaire « Transfert de Connaissances et de technologie » et mettre en place des groupes de travail thématiques Favoriser un cadre de travail et de réflexion pour les acteurs du monde économique et scientifique et mettre en place d'une gouvernance « Bottom-up » et ciblé sur des thématiques bien précises pour favoriser l'efficacité des décisions.	Titel Maßnahmenart 3: Interdisziplinäre Arbeitsgruppen der Säulen Wirtschaft und Wissenschaft Begründung der Auswahl der Maßnahmenart: Einrichtung eines interdisziplinären Ausschusses für "Wissens- und Technologietransfer" und Einrichtung von thematischen Arbeitsgruppen Förderung eines Arbeits- und Denkraumens für die Interessengruppen aus Wirtschaft und Wissenschaft und Einrichtung einer "Bottom-up"-Governance-, die auf gezielte Themen fokussiert ist, um eine effektive Entscheidungsfindung zu fördern.
Type d'actions 4 : Titre Veille technologique régionale dans le Transfert de Technologie Transfrontalier Explication du choix du type d'actions : Alimenter les acteurs du projet en informations légales, technologiques Informar, sensibiliser et accompagner les entreprises du Rhin Supérieur dans le développement de la veille dans le Transfert de Technologie Transfrontalier Mettre en place une instance permettant de réaliser des statistiques et des enquêtes (Innovation -Monitor).	Titel Maßnahmenart 4: Regionale Technologiebeobachtung beim grenzüberschreitenden Technologietransfer Begründung der Auswahl der Maßnahmenart: Den Projektbeteiligten rechtliche und technologische Informationen zur Verfügung stellen Information, Sensibilisierung und Unterstützung der Unternehmen in Oberrhein bei der Entwicklung einer grenzüberschreitenden Überwachung des Technologietransfers. Stelle für die Durchführung von Statistiken und Erhebungen (Innovation -Monitor).
Type d'actions 5 : Titre	Titel Maßnahmenart 5:

Préparation du projet Explication du choix du type d'actions : Pour s'assurer du succès du projet, un consortium opérationnel avec des objectifs communs doit être constitué et une demande de financement adéquate rédigée.	Projektvorbereitung Begründung der Auswahl der Maßnahmenart: Um den Erfolg des Projekts zu sichern muss im Voraus ein operationelles Team mit gemeinsamen Zielen aufgebaut und ein kohärenter Projektantrag entwickelt werden.
Type d'actions 6 : Titre Gestion administrative et financière du projet Explication du choix du type d'actions : Le succès du projet dépend également de la coordination entre les institutions et les pays et de l'utilisation efficace des ressources disponibles. En outre, la direction du projet est également la plaque tournante pour la communication avec tous les acteurs de la science, de l'économie, de la société civile et de la politique. Un type d'actions approprié sera établi pour répondre à cet enjeu.	Titel Maßnahmenart 6: Projektmanagement Begründung der Auswahl der Maßnahmenart: Der Erfolg des Projekts hängt auch von der Koordination durch die Einrichtungen in den verschiedenen Ländern und der effizienten Nutzung der zur Verfügung stehenden Mittel ab. Darüber hinaus ist die Projektleitung ebenfalls auch die Drehscheibe für die Kommunikation mit allen Akteuren in Wissenschaft, Wirtschaft, Zivilgesellschaft und Politik. Um dies zu gewährleisten werden entsprechende Aktionen ins Leben gerufen.
Type d'actions 7 : Titre Communication autour du projet Explication du choix du type d'actions : L'un des obstacles à la coopération transfrontalière à ce jour, est le manque de connaissance et de visibilité des mesures existantes. Il y a un manque d'informations relatives aux acteurs et à leurs compétences, à l'utilité du transfert ou à des exemples de projets couronnés de succès. Dans ce contexte, la communication et le marketing deviennent un facteur critique de succès du projet global et font l'objet d'un type d'actions transversales distinct.	Titel Maßnahmenart 7: Kommunikation um das Projekt Begründung der Auswahl der Maßnahmenart: Eine der Barrieren für die unbefriedigende grenzüberschreitende Zusammenarbeit ist der Mangel an Kenntnissen und Sichtbarkeit von existierenden Maßnahmen. Es fehlen Informationen über Akteure und ihre Kompetenzen, über den Nutzen von Transfer oder zu ausgewählten Erfolgsbeispielen. Vor diesem Hintergrund werden Kommunikation und Marketing zu einem erfolgskritischen Faktor des Gesamtprojekts und werden deshalb in eigenen übergreifenden Aktionen bearbeitet.

E. Plan de travail / Arbeitsplan

Type d'actions / Maßnahmenart	Actions prévues / Vorgesehene Maßnahmen	Livrables / Output
	Réflexion stratégique autour de la marque dans le cadre d'un comité consultatif commun au projet en relation avec le monde scientifique / Stratégische Reflexion über die Marke im Rahmen eines gemeinsamen Beirats für das Projekt in Absprache mit der Wissenschaft.	/
	Définition de la personnalité et de la vision de la marque - Choix d'un nom, élaboration d'un slogan et d'un logo - Définition du design de la marque / Definition der Persönlichkeit und Vision der Marke / Namenswahl, Entwicklung eines Slogans und eines Logos / Definition des Markendesigns	Design de la marque / Corporate Design
Création d'une marque et d'une identité commune / Schaffung einer gemeinsamen Marke und Identität	Mise en place de la marque et de l'identité visuelle : Analyse, organisation des contenus, communication globale, allant de la mise en place d'une stratégie de communication interne et d'un suivi des plans de communication externe. / Implementierung der Marke und der visuellen Identität: Analyse, Inhaltsorganisation, globale Kommunikation, von der Implementierung einer internen Kommunikationsstrategie bis hin zur Erarbeitung externer Kommunikationspläne.	Identité de la marque / Corporate Identity
	/	/
Développement de partenariats et débouchés pour les PME du Rhin Supérieur / Entwicklung von Partnerschaften und Geschäftsmöglichkeiten für KMU am Oberrhein	Organisation de colloques, de Learning Workshops, de forums d'innovation thématiques dans le domaine de la digitalisation, de l'IA... pour rapprocher le monde économique et scientifique et présenter les travaux / Organisation von Symposien, Learning Workshops, thematischen Innovationsforen im Bereich der Digitalisierung, der KI... um die Wirtschafts- und Wissenschaftswelt näher zusammenzubringen und die Arbeitsergebnisse zu präsentieren.	3 colloques, Learning Workshops ou forums d'innovation thématiques avec un total de 20 entreprises / 3 Symposien, Learning Workshops oder thematische Innovationsforen mit insgesamt 20 Unternehmen

Groupes de travail interdisciplinaires du monde économique et scientifique / Interdisciplinaire Arbeitsgruppen der Wirtschaft und Wissenschaft	Mise en place d'un "Innovation Day" du Rhin Supérieur annuel pour élargir la thématique du « Transfert de Connaissances et de technologie » à tout le monde économique et pas uniquement aux sociétés initiées. / Etablierung eines jährlichen "Innovation Day" des Oberheims, um das Thema "Wissens- und Technologietransfer" auf die gesamte Wirtschaftswelt und nicht nur auf initiierte Unternehmen auszuweiten. Visites de sites et d'entreprises innovantes pour favoriser les échanges ETI/PME. / Besichtigungen von innovativen Unternehmen, um die Austausche zwischen den grossen- und kleineren Unternehmen zu fördern Organisation d'« Open Solution Labs » qui consistent en un événement d'une semaine en continue pendant laquelle des groupes interdisciplinaires composés d'ingénieurs, de start-uppeurs, de jeunes chercheurs, d'entrepreneurs expérimentés et de designers coopèrent pour générer des innovations et des modèles d'affaires à visée franco-allemande. La mise en œuvre de cette approche sera effectuée pour des start-ups et PME du Rhin Supérieur sur un mode coopératif et ouvert. / Organisation von „Open Solution Labs“, die jeweils aus einer einwöchigen Veranstaltung bei der interdisziplinäre Gruppen bestehend aus Ingenieuren, Startups, jungen Wissenschaftlern, erfahrenen Unternehmen und Designern zusammenarbeiten, um Innovationen und Geschäftsmodelle mit deutsch-französischem Fokus zu entwickeln. Die Umsetzung zielt die Zusammenarbeit mit Start-ups und KMU aus verschiedenen Bereichen.	3 « Innovation Day » avec un total de 60 entreprises / 3 « Innovation Day » für insgesamt 60 Unternehmen
	3 visites par an pour un total de 45 entreprises participantes / 3 Besichtigungen pro Jahr für insgesamt 45 teilnehmende Unternehmen 3 Open Solution Labs“ /	
	/	
Groupes de travail interdisciplinaires du monde économique et scientifique / Interdisciplinäre Arbeitsgruppen der Wirtschaft und Wissenschaft	Installation de groupes de travail thématiques et de labs technologiques pour favoriser la R&D (5G, Intelligence Artificielle, Cross-clustering, Transfert de Technologie dans les TPE-PME...) entre acteurs de l'économie et de la science pour mettre en commun les besoins et la recherche. / Einrichtung von thematischen Arbeitsgruppen und Technologielabs zur Förderung von Forschung und Entwicklung (5G, Künstliche Intelligenz, Cross-Clustering,	5 groupes de travail thématiques/ 5 thematische Arbeitsgruppen

	Technologietransfer in den KMUs...) zwischen den Akteuren der Wirtschaft und der Wissenschaft, um Bedarf und Forschung zu koordinieren.	
	Mise en place un Comité Consultatif composé des acteurs-terrain. Les membres du monde scientifique et du monde économique décideront des axes stratégiques et des manifestations au plus près du terrain. / Einsetzung eines Beratenden Ausschusses, der sich aus Interessengruppen der Branche zusammensetzen wird. Mitglieder der Wissenschaft und der Wirtschaft werden praxisnah über strategische Achsen und Ereignisse entscheiden. / / /	1 Comité Consultatif / 1 beratender Ausschuss / / /
	Réalisation d'enquêtes qualitatives sur la thématique du Transfert de Technologie Transfrontalier / Durchführung von qualitativen Umfragen zum Thema grenzüberschreitender Technologietransfer	3 enquêtes / 3 Umfragen /
	Proposer des listes de sources d'information personnalisées après une étape de cadrage précis des besoins en information / Vorschlag von Listen personalisierter Informationsquellen nach einer genauen Festlegung des Informationsbedarfs.	Sources d'information personnalisées / personalisierte Informationsquellen
Veille technologique régionale dans le Transfert de Technologie Transfrontalier / Regionale Technologiebeobachtung beim grenzüberschreitenden Technologietransfer	Rédaction d'études pour orienter les acteurs et le Comité de Suivi dans leurs choix stratégiques et permettre au monde politique d'entendre l'opinion « terrain » des entreprises et du monde scientifique / Erstellung von Studien, die die Akteure und den Begleitausschuss bei ihren strategischen Entscheidungen leiten sollen und es der Politik ermöglicht, die realitätsnahe Meinung der Unternehmen und der Wissenschaft zu hören	2 études / 2 Studien
	Etudes économiques comparatives sur des sujets divers comme la transformation des entreprises dans le secteur industriel des 2 côtés du Rhin, la transformation du travail et des compétences	2 études / 2 Studien

	dans la perspective de la digitalisation des entreprises, les différents plans de soutien à l'industrie en France et en Allemagne... (Innovation-Monitor) / Vergleichende Wirtschaftsstudien zu verschiedenen Themen wie die Veränderung von Unternehmen im Industriesektor auf beiden Seiten des Rheins, die Veränderung von Arbeit und Kompetenzen durch die Digitalisierung von Unternehmen, die verschiedenen Pläne zur Unterstützung der Industrie in Frankreich und Deutschland... (Innovation-Monitor) /	
	Constitution d'un consortium de projet opérationnel / Aufbau eines operationellen Projektteams Définition commune d'objectifs et d'actions / Definition gemeinsamer Ziele und Massnahmen	/
Préparation du projet / Projektvorbereitung	Elaboration et coordination de la demande de projet / Ausarbeitung und Abstimmung des Förderantrags /	Demande de projet éligible / Förderfähiger Projektantrag /
	Direction du projet / Projektleitung Coordination technique de l'intégralité des actions / Inhaltliche und fachliche Koordination aller Aktivitäten Gestion financière / Finanzverwaltung Suivi et rapports / Berichtswesen /	/
Gestion administrative et financière du projet / Projektmanagement		

Communication autour du projet / Kommunikation um das Projekt	Communication grâce à une identité graphique propre / Kommunikation mit einem eigenen Corporate Design (& Identity)	Modèle de design / Design-Vorlage
	Réalisation graphique et diffusion de supports d'informations mettant l'accent sur la pertinence, la plus-value et les potentiels d'un coopération transfrontalière méthodique des acteurs du Transfert de Technologie du Rhin Supérieur comprenant des exemples de réussites et des témoignages / Gestaltung und Verbreitung von Informationsmaterial mit Betonung des Mehrwerts und des Potentials einer systematischen grenzüberschreitenden Zusammenarbeit der Akteure im Technologie-Transfer am Oberrhein mit ausgewählten Erfolgsbeispielen und Testimonials.	Diapositives PowerPoint, brochures, flyers / PowerPoint-Folien, Broschüren und Flyers
	Implication des acteurs du projet dans la diffusion d'informations des projets / Einbindung der Projektteilnehmer in die Verbreitung von Informationen über die Projekte.	3 études, 3 enquêtes / 3 Studien, 3 Umfragen
	Autres actions de sensibilisation / Weitere Sensibilisierungsmassnahmen	1 forum annuel (Innovation day), 3 Workshops / 1 jährliches Forum (Innovation day), 3 Workshops
	/	/

F. Réalisation financière du projet / Finanzielle Projektumsetzung

F.1 Budget en dépenses (en euros) / Kostenplan (in Euro)

Catégorie de dépenses / Kostenart	Montant (€) / Summe (€)
Coûts de préparation de dossier / Projektvorbereitungskosten	20000,00 €
Frais de personnel / Personalkosten	550000,00 €
Frais de bureau et frais administratifs / Büro und Verwaltungsausgaben	82500,00 €
Frais de déplacement et d'hébergement / Reise- und Unterbringungskosten	100000,00 €
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes / Kosten für externe Expertise und Dienstleistungen	337500,00 €
Frais d'équipement / Ausrüstungskosten	10000,00 €
Frais d'infrastructure / Infrastrukturkosten	0,00 €
TOTAL / GESAMT	1100000,00 €

F.2 Plan de financement (en euros) / Finanzierungsplan (in Euro)

Partenaires cofinanceurs / Kofinanzierende Partner	Montant (€) / Betrag (€)
Partenaires français / Französische Partner	
CCI Alsace Eurométropole	168000,00 €
ADIRA	15000,00 €
Chambre des Métiers	0,00 €
Eurodistrict PAMINA	15000,00 €
FrenchTech Alsace	15000,00 €
Région Grand Est	15000,00 €
Eurométropole Strasbourg	15000,00 €
ECAM	15000,00 €
Résilian	15000,00 €
Université de Strasbourg - Bureau d'Economie Théorique et Appliquée (BETA)	75000,00 €
Partenaires allemands / Deutsche Partner	
Industrie- und Handelskammer Karlsruhe	22000,00 €
Industrie- und Handelskammer Freiburg	15000,00 €
WVIB	15000,00 €
Pilier Sciences de la RMT	0,00 €
Handwerkskammer	0,00 €
Handwerkskammer	0,00 €
Wirtschaftsregion Ortenau	15000,00 €
Wirtschaftsregion Mittelbaden	15000,00 €
TechnologieRegion	15000,00 €
Cyberforum	15000,00 €
Bundesverband mittelständische Wirtschaft	15000,00 €
Hochschule für öffentliche Verwaltung	75000,00 €

Union européenne / Europäische Union	550000,00 €
Taux de cofinancement UE / Kofinanzierungssatz EU	50 %
Partenaires suisses / Schweizerische Partner	
	0,00 €
	,00 €
TOTAL / GESAMT	1100000,00 €

G. Calendrier prévisionnel / Vorgesehener Zeitplan

Période de réalisation Realisierungszeitraum	du / vom 01/01/2020 au / bis zum 31.12.2022
---	---

Annexe : Informations relatives aux dépenses éligibles

La liste ci-dessous présente les types de dépenses et, le cas échéant, les dépenses concrètes, qui pourront selon toute vraisemblance faire l'objet d'un cofinancement dans le cadre du programme INTERREG V Rhin Supérieur. Elle vous permettra de structurer votre budget en attribuant vos dépenses prévisionnelles aux catégories adéquates.

Cette liste ne détermine en aucune façon les modalités de prise en compte effective des dépenses dans le cadre de votre projet : bases de calcul, justificatifs à fournir, etc. De façon générale, les dépenses prévues ne seront éligibles qu'à condition de permettre l'atteinte des objectifs de votre projet.

Anhang: Informationen zu den förderfähigen Kostenarten

Die folgende Übersicht dient Ihrer Orientierung darüber, welche Kostenarten und ggf. konkreten Ausgaben voraussichtlich für eine Förderung im Rahmen des Programms INTERREG V Oberrhein in Frage kommen und in welcher Kategorie des Kostenplans diese anzusiedeln sind.

Sie gibt keine Auskunft darüber, unter welchen Voraussetzungen, auf welcher Grundlage und in welchem Umfang diese Kosten im Rahmen Ihres Projekts tatsächlich geltend gemacht werden können. In jedem Fall müssen die vorgesehenen Projektausgaben einen unmittelbaren Bezug zu den Projekthaltungen aufweisen.

Frais de personnel

- Salaires (brut) de personnel employé à temps plein ou à temps partiel
- Frais directement liés au paiement des salaires, tels que les taxes sur l'emploi et les contributions de sécurité sociale, y compris les retraites

Frais de bureau et frais administratifs

- Frais de structure indirects, ne pouvant donner lieu à une facturation individualisée pour le projet

Personalkosten

- (Brutto-)Lohn- / Gehaltszahlungen für in Voll- oder in Teilzeit beschäftigtes Personal
- Kosten, die direkt mit Gehalts-/Lohnzahlungen zusammenhängen, wie Steuern und Sozialversicherungsbeiträge einschließlich Rentenbeiträgen

Büro- und Verwaltungsausgaben

- Indirekte Betriebskosten, die nicht durch eine individuelle projektbezogene Rechnung nachgewiesen werden können

Frais de déplacement et d'hébergement

- Frais de déplacement
- Frais de repas
- Frais d'hébergement
- Frais de visas
- Indemnités journalières

Reise- und Unterbringungskosten

- Reisekosten
- Kosten von Mahlzeiten
- Unterbringungskosten
- Visagebühren
- Tagegelder

Frais liés au recours à des compétences et à des services externes

- Etudes ou enquêtes
- Formation
- Traductions
- Systèmes informatiques et développement, modifications et mises à jour du site web
- Promotion, communication, publicité
- Gestion financière
- Services liés à l'organisation et à la mise en œuvre d'événements ou de réunions (y compris loyer, restauration ou interprétation)
- Participation à des événements (par exemple droits d'inscription)
- Conseil juridique et services notariaux, expertise technique et financière, autres services de consultance et de comptabilité
- Droits de propriété intellectuelle
- Frais de déplacement et d'hébergement des experts externes, des orateurs, des présidents des réunions et des prestataires de services
- Autres compétences et services spécifiques nécessaires à la réalisation du projet

Kosten für externe Expertise und Dienstleistungen

- Studien oder Erhebungen
- Berufliche Weiterbildung
- Übersetzungen
- Entwicklung, Änderungen und Aktualisierungen von IT-Systemen und Websites
- Werbung, Kommunikation, Öffentlichkeitsarbeit
- Finanzbuchhaltung
- Dienstleistungen im Zusammenhang mit der Organisation und Durchführung von Veranstaltungen oder Sitzungen (einschließlich Miete, Catering und Dolmetschdienste)
- Teilnahme an Veranstaltungen (z. B. Teilnahmegebühren)
- Rechtsberatung und Notariatsleistungen, technische und finanzielle Expertise, sonstige Beratungs- und Prüfungsdienstleistungen
- Rechte am geistigen Eigentum
- Reise- und Unterbringungskosten von externen Sachverständigen, Referenten, Vorsitzenden von Sitzungen und Dienstleistern
- Sonstige im Rahmen der Vorhaben erforderliche Expertise und Dienstleistungen

Frais d'équipement

- Matériel de bureau
- Matériel et les logiciels informatiques
- Mobilier et accessoires
- Matériel de laboratoire
- Machines et instruments
- Outils ou dispositifs
- Véhicules
- Autres frais d'équipement nécessaires à la réalisation du projet

Ausrüstungskosten

- Büroausrüstung
- IT-Hard- und Software
- Mobiliar und Ausstattung
- Laborausrüstung
- Maschinen und Instrumente
- Werkzeuge
- Fahrzeuge
- Sonstige für die Vorhaben erforderliche besondere Ausrüstungen

Frais d'infrastructure

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec le Secrétariat conjoint

Infrastrukturkosten

Für weitere Auskunft wenden Sie sich bitte an das Gemeinsame Sekretariat

Référence juridique :

Règlement délégué (UE) n° 481/2014 de la Commission du 4 mars 2014 complétant le règlement (UE) n° 1299/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne des règles particulières concernant l'éligibilité des dépenses pour les programmes de coopération

Rechtsgrundlage:

Delegierte Verordnung (EU) Nr. 481/2014 der Kommission vom 4. März 2014 zur Ergänzung der Verordnung (EU) Nr. 1299/2013 des Europäischen Parlaments und des Rates im Hinblick auf besondere Regeln für die Förderfähigkeit von Ausgaben für Kooperationsprogramme



Document de séance n° 3.2/2/2019
Vorlage Nr. 3.2/2/2019

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts</i> 2 / 2019	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 27.06.2019
Dossier suivi par / Projektbeauftragte(r) Lauréline FLAUX	

Point n° 3.2 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 3.2 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Projet INTERREG V « L'or du Rhin » / INTERREG V-Projekt „Das Rheingold“

I. Rapport / Sachverhalt

Contexte

L'apprentissage de la langue du voisin est la voie vers une meilleure compréhension mutuelle, renforce la connaissance de la culture rhénane commune et le sentiment d'appartenance à notre région frontalière, et constitue également une compétence clé pour s'insérer sur le marché de l'emploi transfrontalier.

Dans ce contexte, le Département du Haut-Rhin souhaite déposer une demande de cofinancement auprès du programme INTERREG V, dans le cadre de l'objectif spécifique 10 qui vise à « augmenter l'emploi transfrontalier dans le Rhin Supérieur ».

Le projet, intitulé « L'or du Rhin », s'insère dans le cadre de la « Stratégie OR » des deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, bientôt réunis en Collectivité Européenne d'Alsace (CEA). Le projet est porté par le Département du Haut-Rhin, tandis que le Département du Bas-Rhin y est associé en tant que premier partenaire cofinanceur.

Objectif du projet

Le projet vise la conception, le développement et la promotion d'une application mobile ludique, capable de permettre l'apprentissage de 400 mots de la langue du voisin au sein de l'espace du Rhin Supérieur par des collégien(ne)s. Cet outil, qui disposera d'une commande vocale et s'activera donc à la voix, pourrait être utilisé par un jeune Français pour apprendre l'allemand comme par un jeune

Kontext

Das Erlernen der Nachbarsprache ist der Weg zu einem besseren gegenseitigen Verständnis, verbessert die Kenntnis der gemeinsamen oberrheinischen Kultur und das Gefühl der Zugehörigkeit zu unserer Grenzregion und stellt auch eine Schlüsselkompetenz für den Zugang zum grenzüberschreitenden Arbeitsmarkt dar.

In diesem Zusammenhang möchte das Département Haut-Rhin einen Antrag auf Kofinanzierung beim INTERREG V Programm im Rahmen des spezifischen Ziels 10 stellen, das die "Zunahme der grenzüberschreitenden Beschäftigung am Oberrhein" anstrebt.

Das Projekt "Das Rheingold" ist Teil der "Oberrhein-Strategie" der Départements Haut-Rhin und Bas-Rhin, die demnächst in der zukünftigen Europäischen Gebietskörperschaft Elsass zusammengeschlossen werden. Das Projekt wird vom Département Haut-Rhin getragen, während das Département Bas-Rhin als erster kofinanzierende Partner beteiligt ist.

Ziel des Projekts

Das Projekt strebt die Schaffung, Entwicklung und Bewerbung einer spielerischen mobilen App an, die es den Schülern der gymnasialen Mittelstufe (7., 8. und 9. Kl.) ermöglichen soll, eine Basis von rund 400 Grundwörtern der Nachbarsprache spielerisch zu erwerben. Dieses sprachgesteuerte Werkzeug soll von jungen Franzosen zum Erlernen der deutschen Sprache sowie von jungen Deutschen oder Schweizern

Allemand ou Suisse pour apprendre le français. Le socle lexical serait élaboré sur-mesure pour tenir compte des besoins de communication élémentaire dans la vie quotidienne d'un jeune public et l'inciter à s'exprimer dans la langue du voisin.

L'application se présenterait sous la forme d'un « serious game » comprenant un scénario sous forme de croisière le long du Rhin avec plusieurs villes-étapes et différents niveaux à débloquer.

L'application s'adressera dans un premier temps aux collégiens. Un élargissement du public cible aux élèves de CM1-CM2, apprentis, lycéens voire aux personnes issues de l'immigration, pourra cependant être envisagé.

Calendrier prévisionnel

La durée du projet INTERREG serait de deux ans (2020-2021) et prévoit les actions suivantes :

- **Juin-Juillet 2019** : Mise en place du Groupe projet, subdivisé en 4 Comités d'experts : Langue ; Culture ; Emploi ; Technologie, pour l'élaboration du cahier des charges
- **Décembre 2019** : Décision du Comité de suivi / Lancement du projet INTERREG / Publication de l'appel d'offre
- **Mars 2020** : Attribution du marché public
- **Mars-Octobre 2020** : Réalisation et développement de l'application
- **Octobre 2020-Septembre 2021** : Promotion et diffusion de l'application

Mise en œuvre du projet

Il est proposé que l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau agisse comme partenaire opérationnel et financier en s'impliquant, sur son territoire, sur les actions suivantes du projet :

- **Participation à la préparation du cahier des charges** de l'application et de l'appel d'offres ; en participant et en apportant son expertise aux réunions du comité d'experts « Culture ».
- **Soutien au porteur de projet dans l'organisation de deux réunions par an** (organisation logistique, invitations, rédaction du compte-rendu bilingue) – sur la base de l'ordre du jour du porteur de projet et animées par ce dernier.

zum Erlernen der französischen Sprache verwendet werden können. Mit einer maßgeschneiderten lexikalischen Grundlage soll die App die besonderen alltäglichen Kommunikationsbedürfnisse eines jungen Publikums berücksichtigen und die Jugendlichen ermutigen, sich in der Nachbarsprache auszudrücken.

Die App wäre als „Serious Game“ mit mehreren Spielstufen konzipiert: die Spielhandlung verlief entlang des Rheins mittels einer Schifffahrt mit vielfältigen Zwischenstopps in Dörfern und Städten und mit aufeinanderfolgenden Levels, die freigeschaltet werden müssen.

Die App wäre primär für die Jugendlichen der gymnasialen Mittelstufe ab der 7. Klasse bestimmt. Die Projektzielgruppe könnte jedoch auf die Schüler der gymnasialen Unterstufe, der Oberstufe, auf die Auszubildenden sowie auf Personen mit Migrationshintergrund erweitert werden.

Zeitliche Planung

Für den zweijährigen Projektzeitraum (2020-2021) sind folgende Aktionen vorgesehen:

- **Juni-Juli 2019**: Bildung einer aus 4 Expertenkomitees bestehenden Projektgruppe nach folgender Aufteilung: Sprache; Kultur, Beschäftigung; Technologie, für die Ausarbeitung des Projektlastenhefts.
- **Dezember 2019**: Stellungnahme des Begleitausschusses / Start des INTERREG-Projekts / Veröffentlichung der Ausschreibung
- **März 2020**: Vergabe des öffentlichen Auftrags
- **März-Oktober 2020**: Erarbeitung- und Umsetzungsphase
- **Oktober 2020-Dezember 2021**: Werbung und Verbreitung der App

Projektumsetzung

Es wird vorgeschlagen, dass der Eurodistrikt Straßburg-Ortenau als operationeller und finanzieller Partner fungiert und sich auf seinem Gebiet an folgenden Projektmaßnahmen beteiligt:

- **Mitwirkung bei der Ausarbeitung des Projektlastenhefts und der Ausschreibung**; durch die Teilnahme an den Sitzungen des Expertenkomitees "Kultur" und die Bereitstellung von Fachkenntnissen.
- **Unterstützung des Projektträgers bei der Organisation von zwei Sitzungen pro Jahr** (logistische Organisation, Einladungen, zweisprachige Protokolle) – Tagesordnung und Moderation übernimmt der Projektträger.

- **Participation à la promotion et la diffusion de l'application** sur le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, en mettant notamment ce nouvel outil en lien avec ses projets et événements (KM Solidarité, Profiling professionnel, Passe-partout, Fonds scolaire etc.), en mobilisant ses réseaux transfrontaliers (jeunesse, éducation, insertion) et en utilisant ses canaux de communication (réseaux sociaux, presse etc.).

Budget et durée du projet

Le budget global du projet s'élève à 300.000 € pour deux ans. L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau y participerait à **hauteur de 5 000 €**. Ce montant se répartirait comme suit :

- 2.500 € pour l'année 2020
- 2.500 € pour l'année 2021

Dans sa fonction de partenaire opérationnel, l'Eurodistrict revendiquerait en outre la **valorisation de 10% du poste de « chargée de projet junior »** auprès du Secrétariat INTERREG pour la mise en œuvre de ces actions.

- **Beteiligung an der Bewerbung und Verbreitung der App** im Gebiet des Eurodistrikts Strasbourg-Ortenau, insbesondere durch die Verknüpfung dieses neuen Instruments mit seinen eigenen Projekten und Veranstaltungen (KM Solidarité, Berufsprofiling, Weltenbummler, Schulfonds usw.), die Mobilisierung seiner grenzüberschreitenden Netzwerke (im Bereich Jugend, Bildung, und Integration) sowie die Nutzung seiner Kommunikationskanäle (soziale Netzwerke, Presse usw.).

Budget und Laufzeit des Projekts

Das Gesamtbudget des Projekts beläuft sich auf 300.000 € für zwei Jahre. Der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau könnte sich **mit einmalig 5.000 €** beteiligen. Diese würden sich wie folgt zusammensetzen:

- 2.500 € für das Jahr 2020
- 2.500 € für das Jahr 2021

In seiner Rolle als aktiver operationeller Partner würde der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau zudem die für das Projekt aufgewendete Arbeitszeit **in Höhe von 10% der Referentenstelle „Junior Projektmanagerin“** beim INTERREG-Sekretariat geltend machen.

II. Recommandation du Secrétariat Général / Empfehlung des Generalsekretariats

Ce projet répond aux objectifs de l'Eurodistrict d'améliorer chez les jeunes la connaissance de la langue et de la culture du voisin, ainsi que l'accès à la mobilité et à l'emploi transfrontalier. Ce nouvel outil, gratuit et à la disposition de tous, permettrait en effet une approche ludique de la langue du voisin, une meilleure appropriation de la culture du Rhin Supérieur, ainsi que l'accès aux offres de formation et d'emploi transfrontalières.

Une participation active de l'Eurodistrict au projet permettrait de contribuer à la définition de l'application et de mettre en valeur le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau au sein du Rhin Supérieur.

L'utilisation de cette application pourrait de plus être mise en synergie avec les projets et événements propres de l'Eurodistrict dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et du social.

Dieses Projekt entspricht den Zielen des Eurodistrikts, die Kenntnisse junger Menschen über die Sprache und Kultur des Nachbarn zu stärken und den Zugang zu Mobilität und grenzüberschreitender Beschäftigung zu verbessern. Dieses neue, kostenlose und für alle zugängliche Werkzeug würde einen spielerischen Umgang mit der Nachbarsprache, ein besseres Verständnis der Kultur des Oberrheinraums sowie den Zugang zu grenzüberschreitenden Ausbildungs- und Beschäftigungsmöglichkeiten ermöglichen.

Durch eine aktive Beteiligung an dem Projekt könnte der Eurodistrikt zur Gestaltung der App beitragen und das Gebiet des Eurodistrikts Strasbourg-Ortenau im Oberrhein bekannter machen.

Die Nutzung dieser App könnte zudem mit den eigenen Projekten und Veranstaltungen des Eurodistrikts in den Bereichen Bildung, Beschäftigung und Soziales kombiniert werden.

III. Résolution / Beschluss

Le Conseil de l'Eurodistrict octroie une subvention de 5 000 € pour la mise en œuvre du projet INTERREG V « L'or du Rhin » qui sera versée en deux tranches :

- 2 500 € pour l'année 2020
- 2 500 € pour l'année 2021

Le soutien financier assuré par l'Eurodistrict est lié à l'obligation de la part des porteurs du projet d'apposer le logo de l'Eurodistrict sur tous les supports de communication, d'évoquer dans le cadre de leurs relations publiques le soutien du projet transfrontalier par l'Eurodistrict et de valoriser 10% du poste de « chargée de projet junior ».

Le Conseil de l'Eurodistrict autorise le Président à acter toute modification et à signer tout document afférent à ce projet.

Der Eurodistriktrat beschließt eine Förderung in Höhe von 5.000 € für die Umsetzung des INTERREG-V-Projekts „Das Rheingold“, die in zwei Teilen gezahlt werden soll:

- 2.500 € für das Jahr 2020
- 2.500 € für das Jahr 2021

Die finanzielle Unterstützung durch den Eurodistrikt ist an die Verpflichtung des Projektträgers geknüpft, das Logo des Eurodistrikts auf allen Werbeunterlagen anzubringen, im Rahmen der Öffentlichkeitsarbeit auf die Unterstützung des grenzüberschreitenden Projekts durch den Eurodistrikt hinzuweisen sowie 10% der Referentenstelle zu valorisieren.

Der Eurodistriktvorstand ermächtigt den Präsidenten, alle mit diesem Projekt in Verbindung stehende Änderungen zu beschließen und Unterlagen zu unterzeichnen.

IV. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

☒ Accord

☐ Refus

☐ Résolution modifiée

☒ Zustimmung

☐ Ablehnung

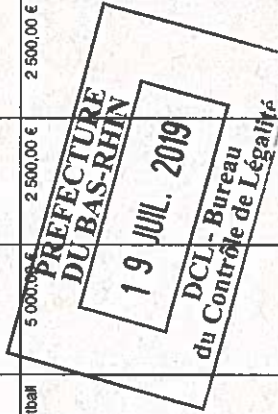
☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 27 juin 2019 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

19 JUL. 2019

TOP 4.0 SUBVENTIONS INFÉRIEURES ET ÉGALES À 5.000 € OCTROYÉES PAR DÉCISION DU PRÉSIDENT DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL DU 06.12.2018 / FÖRDERUNGEN BIS EINSCHLIESSLICH 5.000 €, DIE SEIT DER LETZTEN RATSSITZUNG VOM 06.12.2018 VOM PRÄSIDENTEN BEWILLIGT WURDEN

Intitulé du projet / Titel des Projekts	Description de projet / Projektbeschreibung	Porteur du projet / Projektträger	Partenaires de projets / Projektpartner	Budget global du projet (€) / Gesamtbudget des Projekts (€)	Subvention sollicitée (€) / Beantragte Förderung (€)	Montant voté (€) / Beschlossene r Betrag (€)
Le Jongelier 1	Projet socio-culturel « Le Jongelier ! » qui bénéficie à une vingtaine de citoyens-nés français-es et allemand-es en recherche d'emploi ou en insertion ainsi qu'à des citoyens d'origine étrangère en apprentissage de la langue de leur pays d'accueil. Entre janvier et mai 2019, les partenaires proposent des temps d'ateliers et d'échanges autour du jonglage. Les rencontres ont lieu à Strasbourg et à Offenbourg : 4 journées d'atelier autour du cirque contemporain, 1 sortie à un spectacle et 1 présentation publique lors d'une journée de restitution. Cette expérience inclusive permettra de créer un espace où les participants pourront évoquer leur expérience du travail et leur vécu par le biais du jonglage. Il s'agit de leur redonner confiance pour augmenter leurs chances de réintégrer le marché du travail. / Ein soziokulturelles Projekt für rund zwanzig deutsche und französische Bürger und Bürgerinnen, die auf Arbeitssuche sind, sowie Bürgern ausländischer Herkunft, die die Sprache ihres Gastlandes erlernen. Zwischen Januar und Mai 2019 bieten die Partner Workshops rund um das Jonglieren an. Die Treffen finden in Straßburg und Offenbourg statt. 4 Tage mit Workshops zum zeitgenössischen Zirkus, 1 Ausflug zu einer Aufführung und 1 öffentliche Präsentation während eines Restitutionsabends. Diese Erfahrung schafft Raum für Teilnehmer, um über ihre Arbeitserfahrungen auszutauschen, ihr Vertrauen wiederherzustellen und ihre Chancen auf einen Wiedereinstieg in den Arbeitsmarkt zu erhöhen.	Le théâtre Le Mailton (Strasbourg)	Kulturbüro Offenbourg	12 812,00 €	3 140,00 €	3 140,00 €
Session Franco-Allemande (SFA) / Deutsch-Französische Sitzung (DFS)	Du 1 ^{er} au 5 mars 2019, cette rencontre organisée par des jeunes et pour des jeunes réunit pendant quatre jours, en plus des 60 bénévoles organisateurs, 80 lycéens-nés et étudiants-es venant pour un tiers de France, un tiers d'Allemagne et un tiers d'autres pays européens. L'objectif de la session est d'organiser un espace de débat pour favoriser les échanges entre les jeunes de toute l'Europe et de l'Eurodistrict. / Vom 1. bis 5. März 2019 versammelt dieses von und für Jugendliche organisierte Treffen nebst 60 ehrenamtlichen Organisatoren 90 Schüler und Studenten, von denen ein Drittel aus Frankreich, ein Drittel aus Deutschland und ein Drittel aus anderen europäischen Ländern kommen. Ziel der Sitzung ist es, ein Diskussionsforum zu organisieren, um den Austausch zwischen jungen Menschen aus ganz Europa und dem Eurodistrict zu fördern.	Comité Nord-Est du Parlement Européen des Jeunes France (Antenne à Strasbourg, siège à Villeneuve d'Ascq)	Jeunes Européens de Kehl et de Strasbourg, Einstein Gymnasium Kehl, Lycée International des Pontonniers (Strasbourg), groupe de jeunes migrants de Kehl membres du Démokratieprojekt Neuland	22 900,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Grenzüberschreitende Fußballturniere / Série de tournois de football transfrontaliers	Le Südbadischer Fußballverband (SBFV) du district d'Offenbourg organise une série de cinq tournois transfrontaliers de football en partenariat avec la Ligue d'Alsace de Football Association (LAFA) : 5 janvier 2019 (à Nonnenweier) : tournoi de football féminin ; 19 mai 2019 (district d'Offenbourg) : tournoi des Juniors F (7-8 ans) ; 1er juin 2019 (district de Strasbourg) : tournoi des Juniors F (7-8 ans) ; date à déterminer (district de Strasbourg) : tournoi des Juniors E (8-10 ans) ; 7 juin ou 14 août 2019 (à Oberschopfheim ou Oberharmersbach) : finale masculine de la Super Cup de l'Eurodistrict. Ces rencontres footballistiques rassemblent au total plus de 450 participants : équipes françaises et allemandes de tous âges (de 7 ans aux seniors), dirigeants de clubs, entraîneurs et arbitres des deux pays. Elles promeuvent ainsi l'échange entre les habitants de l'Eurodistrict et la création d'une identité sportive commune au sein de son territoire. / Der Südbadische Fußballverband (SBFV) Bezirk Offenbourg organisiert in Zusammenarbeit mit der Ligue d'Alsace de Football Association (LAFA) eine Reihe von fünf grenzüberschreitenden Fußballturnieren: 5. Januar 2019 (in Nonnenweier): Frauen-Futsal-Turnier; 19. Mai 2019 (Bezirk Offenbourg): F-Junioren-Turnier (7-8 Jahre); 1. Juni 2019 (Bezirk Straßburg): F-Junioren-Turnier (7-8 Jahre); Datum noch festzulegen (Bezirk Straßburg): E-Junioren-Turnier (8-10 Jahre); 7. Juni oder 14. August 2019 (in Oberschopfheim oder Oberharmersbach): Herrenfinale des Eurodistrict Super Cup. An diesen Fußballspielen nehmen insgesamt mehr als 450 Teilnehmer teil: deutsche und französische Mannschaften jeden Alters (von 7 Jahren bis Senioren), Vereinsmanager, Trainer und Schiedsrichter aus beiden Ländern. Von daher fördern sie den Austausch zwischen den Einwohnern des Eurodistricts und die Schaffung einer gemeinsamen sportlichen Identität in seinem Gebiet.	Südbadischer Fußballverband (SBFV) (Distrikt Offenbourg)	Ligue d'Alsace de Football Association (LAFA)	5 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Intégration de jeunes réfugiés sur le territoire de l'Eurodistrict / Integration junger Flüchtlinge im Eurodistrict-Gebiet	L'association AMSED encourage l'intégration et la citoyenneté active des jeunes réfugiés à travers 4 actions : 1- Réalisation de 15 ateliers cognitifs de réflexion sur diverses thématiques (respect de la diversité, liberté d'expression, ...); 2- Organisation de deux balades urbaines à la découverte du quartier et des institutions européennes à Strasbourg et au Jardin des Rives comme espaces d'amitié franco-allemande; 3- Création de 5 succès stories sur l'intégration des réfugiés ou leurs récits de vie; 4- Organisation d'une soirée de clôture (bibliothèque vivante sur droits de l'Homme). / Der AMSED Verein fördert die Integration und aktive Bürgerschaft junger Flüchtlinge durch 4 Maßnahmen: 1- 15 kognitive Workshops zu verschiedenen Themen (Respekt der Vielfalt, Meinungsfreiheit, usw.); 2- Organisation von zwei Stadtsparazziertagen, um die Nachbarschaft, die europäischen Institutionen in Straßburg und den Garten der Zwei Ufer als Beweise der deutsch-französischen Freundschaft zu entdecken; 3- Erstellung von 5 Erfolgsgeschichten zur Integration von Flüchtlingen und ihren Lebensgeschichten; 4- Organisation eines Abschlussabends, mit einer lebenden Bibliothek zum Thema Menschenrechte	Association Migration Solidarité et Echanges pour le Développement (AMSED) (Strasbourg)	Berufliche Schulen Kehl	3 300,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
FAMOSIK	Ateliers musicaux hebdomadaires pour jeunes réfugiés au Centre Bernanos et à La Loupiote : pratique instrumentale et chants multilingues. Rencontre avec des jeunes musiciens du territoire, découverte de la culture et de la langue française, découverte de lieux et d'offres culturelles. Mars: répétitions ; septembre : concert simultané ; novembre : concert commun FAMOSIK. / Wöchentliche Musikworkshops (Spielen von Musikinstrumenten, mehrsprachige Lieder) für junge Flüchtlinge im „Centre Bernanos“ (Aufnahmezentrum für Migranten) und „La Loupiote“ (Familienempfangszentrum). Treffen mit jungen Musikern aus der Region. Entdeckung der französischen Kultur und Sprache. Entdeckung von lokalen Kulturstätten und Kulturangeboten. März: Proben ; September: gleichzeitige Konzerte ; November: gemeinsames Konzert „FAMOSIK“	Ballade (Strasbourg)	Freundeskreis Flüchtlinge Lahr	12 050,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €





Document de séance n° 5.1/2/2019
Vorlage Nr. 5.1/2/2019

Séance du Conseil l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 2/2019	Date de la séance / Sitzungstag 27.06.2019
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Noëlle HERTAUT	

Point n° 5.1 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 5.1 der Tagesordnung

Objet/Betreff:

RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) / RIFSEEP (Vergütungssystem mit Berücksichtigung der Funktion, der Hierarchie, des Fachwissens und des beruflichen Engagements)

I. Rapport / Sachverhalt

Lors de sa séance du 30 mars 2017, le Conseil a validé la mise en place à partir du 1^{er} avril 2017 du RIFSEEP dont l'objectif est d'harmoniser les régimes indemnitaires entre les différentes fonctions publiques et de simplifier le régime indemnitaire en remplaçant toutes les autres primes liées aux fonctions et à la manière de servir.

Compte tenu de l'évolution des postes du Secrétariat Général, il y a lieu d'étendre le RIFSEEP au cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C).

Toutes les autres modalités d'application du RIFSEEP validées le 30 mars 2017 demeurent inchangées.

Am 30. März 2017 hat der Rat beschlossen, den RIFSEEP, der auf die Vereinheitlichung der Vergütungssysteme der verschiedenen öffentlichen Dienste und deren Vereinfachung zielt, ab 1. April 2017 einzuführen und damit alle weiteren Prämiensysteme zu ersetzen.

Hinsichtlich der Stellenänderung im Generalsekretariat, sollte der RIFSEEP auf die Stellengruppe der Sachbearbeiter (Kategorie C) erweitert werden.

Alle am 30. März 2017 bewilligten Anwendungsmodalitäten des RIFSEEP bleiben unverändert.

II. Résolution / Beschluss

Afin de couvrir l'ensemble des cadres d'emplois du GECT Strasbourg-Ortenau (voir annexe), le Conseil décide d'étendre au cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C) le RIFSEEP au 01/07/2019 et d'autoriser le Président à signer le document descriptif joint en annexe ainsi que tout document y afférent.

Um alle existierenden Stellengruppen des EVTZ Strasbourg-Ortenau (siehe Anhang) abzudecken, beschließt der Rat den RIFSEEP ab 01.07.2019 auf die Stellengruppe der Sachbearbeiter (Kategorie C) zu erweitern und ermächtigt den Präsidenten, die beigefügte Beschreibung sowie jegliche mit dem RIFSEEP in Zusammenhang stehenden Dokumente zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord ☐ Refus ☐ Résolution modifiée	☒ Zustimmung ☐ Ablehnung ☐ Abweichender Beschluss
--	---

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le
27 juin 2019 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu
exécutoire après transmission au contrôle de légalité
préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

19 JUL. 2019

DELIBERATION
POUR LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES
FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE
L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Sur rapport de Monsieur le Président,

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88 et 136.
- le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
- le décret modifié n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'Etat,
- l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- l'arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- l'arrêté du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat



VU la délibération du Conseil du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau en date du 30 mars 2017 relatif à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux agents de la collectivité

VU l'avis du Comité Technique en date du 09/04/2019 relatif à l'extension de l'application du RIFSEEP au cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C)

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Le Président rappelle au Conseil que,

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale. Il se compose de deux parts :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- et un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir basé sur l'entretien professionnel.

TOP 5.1 ANNEXE 1

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a instauré le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte la place de chacun dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- valoriser l'expérience professionnelle;
- prendre en compte le niveau de responsabilité des différents postes en fonction des trois critères d'encadrement, d'expertise et de sujétions ;
- renforcer l'attractivité de la collectivité.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles explicitement cumulables.

BENEFICIAIRES

Le RIFSEEP est étendu aux adjoints administratifs et pourra donc être versé aux fonctionnaires stagiaires et titulaires des cadres d'emplois suivants :

- Administrateurs
- Attachés,
- Rédacteurs,
- Adjoint administratifs.

Le cas échéant, le RIFSEEP pourra être versé aux agents contractuels de droit public.

Les agents de droit privé ne sont pas concernés par le régime indemnitaire.

L'IFSE : PART FONCTIONNELLE

La part fonctionnelle de la prime sera versée mensuellement sur la base du montant annuel individuel attribué.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonction ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion ;
- au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience professionnelle acquise par l'agent.

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale selon les modalités critères définis ci-dessous et fera l'objet d'un arrêté.

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions, à l'exception des primes et indemnités légalement cumulables.

Modulation selon l'absentéisme :

L'IFSE est maintenue dans les proportions du traitement en cas de maladie ordinaire, accident de service ou maladie professionnelle et congé maternité, paternité, adoption. Le régime indemnitaire lié à l'exercice des fonctions est supprimé en cas de longue maladie ou congé de longue durée ou congé de grave maladie.

a) Le rattachement à un groupe de fonctions

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise et les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

TOP 5.1 ANNEXE 1

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes de fonctions définis ci-dessous.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions à partir de critères professionnels tenant compte :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard de
 - o Niveau hiérarchique
 - o Nombre de collaborateurs (encadrés directement)
 - o Type de collaborateurs encadrés
 - o Niveau d'encadrement
 - o Niveau de responsabilités liées aux missions (humaine, financière, juridique, politique...)
 - o Niveau d'influence sur les résultats collectifs
 - o Délégation de signature
- De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
 - o Connaissance requise
 - o Technicité / niveau de difficulté
 - o Champ d'application
 - o Diplôme
 - o Certification
 - o Autonomie
 - o Influence/motivation d'autrui
 - o Rareté de l'expertise.....
- Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel
 - o Relations externes / internes (typologie des interlocuteurs)
 - o Contact avec des publics difficiles
 - o Impact sur l'image de la collectivité
 - o Risque d'agression physique
 - o Risque d'agression verbale
 - o Exposition aux risques de contagion(s)
 - o Risque de blessure
 - o Itinérance/déplacements
 - o Variabilité des horaires
 - o Horaires décalés
 - o Contraintes météorologiques
 - o Travail posté
 - o Liberté de prise de congés
 - o Obligation d'assister aux instances
 - o Engagement de la responsabilité financière
 - o Engagement de la responsabilité juridique
 - o Zone d'affectation
 - o Actualisation des connaissances.....
- De la valorisation contextuelle
 - o Gestion de projets
 - o Tutorat
 - o Référent formateur

TOP 5.1 ANNEXE 1

Le Président propose de fixer les groupes et les montants de référence pour les cadres d'emplois suivants :

GROUPES DE FONCTIONS	FONCTIONS	CADRE D'EMPLOIS CONCERNES	MONTANT MINIMUM ANNUEL	MONTANT MAXIMUM ANNUEL
A2	Secrétaire Général(e)	Administrateur	4 600 €	46 920 €
A4	Chargé(e) de projets sénior	Attaché principal	2 900 €	20 400 €
	Chargé(e) de projets junior	Attaché	2 900 €	20 400 €
	Chargé(e) de projets & fonds microprojets	Attaché	2 900 €	20 400 €
	Chargé(e) d'événementiel et communication	Attaché	2 900 €	20 400 €
	Chargé(e) de mission Pilotage, analyse budgétaire et gestion administrative du personnel	Attaché	2 900 €	20 400 €
B1	Assistant(e) de Direction & Comptabilité	Rédacteur	1 350 €	17 480 €
C1	Assistant(e) administrative	Adjoint administratif	1 350 €	11 340 €

Ces montants évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

b) L'expérience professionnelle

Le montant de l'IFSE peut être modulé en fonction de l'expérience professionnelle. Il est proposé de retenir les critères de modulations, développés dans l'annexe :

- Expérience dans le domaine d'activité ;
- Expérience dans d'autres domaines ;
- Connaissance de l'environnement de travail ;
- Capacité à exploiter les acquis de l'expérience ;
- Capacités à mobiliser les acquis de la formation suivie ;
- Capacités à exercer les activités de la fonction.

Le nombre de points total sur le critère d'expérience professionnelle défini dans l'annexe 1 sert à définir le montant réel à attribuer à l'agent, en multipliant le "montant annuel théorique" par un coefficient en pourcentage correspondant à 1 point = 1% de majoration.

LE CIA : PART LIEE A L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL ET A LA MANIERE DE SERVIR

Part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir : 0 € à ce jour

GROUPES DE FONCTIONS	FONCTIONS	CADRE D'EMPLOIS CONCERNES	MONTANT MAXIMUM ANNUEL
A2	Secrétaire Général(e)	Administrateur	0 €
A4	Chargé(e) de projets sénior	Attaché principal	0 €
	Chargé(e) de projets junior	Attaché	0 €
	Chargé(e) de projets & fonds microprojets	Attaché	0 €
	Chargé(e) d'événementiel et communication	Attaché	0 €

TOP 5.1 ANNEXE 1

	Chargé(e) de mission Pilotage, analyse budgétaire et gestion administrative du personnel	Attaché	0 €
B1	Assistant(e) de Direction & Comptabilité	Rédacteur	0 €
C1	Assistant(e) administrative	Adjoint administratif	0 €

DECIDE

- D'étendre l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- D'étendre le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du : **01/07/2019** ;
- Les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE dans le respect des principes définis ci-dessus ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à moduler les primes au vu de l'absentéisme, selon les modalités prévues ci-dessus ;
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

PJ : Annexe 1 – Répartition des emplois par groupes de fonctions
Annexe 2 – Organigramme

Fait à Achern, le 27 juin 2019
Le Président,
(cachet et signature de l'autorité territoriale)

Visa de la Préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication
et/ou notification à compter du

19 JUIL. 2019




Roland RIES
Président du GECT Eurodistrict
Strasbourg-Ortenau

**Annexe 1 : Grille de répartition des emplois du
GECT EUROSISTRICT STRASBOURG-ORTENAU
par groupes de fonctions**

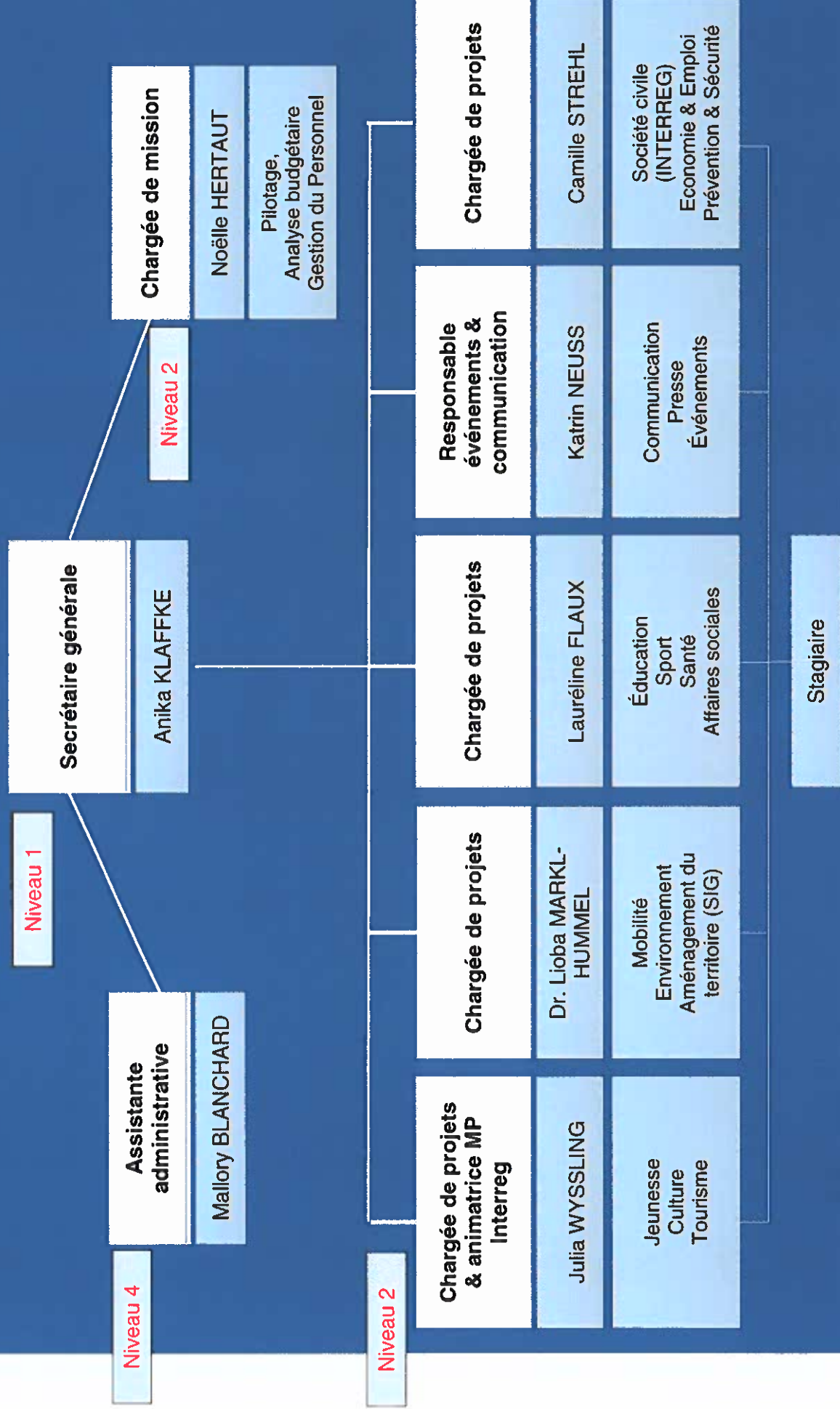
	Indicateur	échelle d'évaluation				
Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception	niveau hiérarchique	DGS	Directeur	Chef de service	Chef d'équipe	Agents d'exécution
	5	5	4	3	2	1
	Nbr de collaborateurs (encadrés directement)	0 à 5	6 à 10	11 à 20	21 à 50	
	4	0	1	2	3	4
	Type de collaborateurs encadrés	Cadre sup	Cadres intermédiaires	Cadres de proximité	Agents d'exécution	Aucun
	4	1	1	1	1	0
	Niveau d'encadrement	Stratégique	intermédiaire	de Proximité	Coordination	Sans
	4	4	3	2	1	0
	Niveau responsabilités liées aux missions (humaine, financière, juridique, politique...)	Déterminant	Fort	Modéré	Faible	
	4	4	3	2	1	
	Niveau d'influence sur les résultats collectifs	Déterminant	Partagé	Faible		
	3	3	2	1		
délégation de signature	OUI	NON				
1	1	0				
25					S/s Total	
Technicité, expertise, expérience, qualifications	Indicateur	échelle d'évaluation				
	Connaissance requise	maîtrise	expertise			
	4	1	4			
	Technicité / niveau de difficulté	Exécution	Conseil/ interprétation	Arbitrage/ décision		
	5	1	3	5		
	champ d'application	monométier/ monosectoriel	Polymétier/ polysectoriel/diversité domaines de Cptc			
	4	1	4			
	diplôme	I	II	III	IV	V
	5	5	4	3	2	1
	certification	OUI	NON			
	1	1	0			
	autonomie	restreinte	encadrée	large		
	5	1	3	5		
	Influence/motivation d'autrui	Forte	Faible			
	3	3	1			
Rareté de l'expertise	Oui	non				
1	1	0				
28					S/s Total	

TOP 5.1 ANNEXE 1

	Indicateur	échelle d'évaluation				
		Elus	Administrés	Partenaires institutionnels	Agents	Prestataires extérieurs
Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel (issues de la fiche de poste et du document unique)	Relations externes / internes (typologie des interlocuteurs)	5	1	1	1	1
	contact avec publics difficiles	oui	non			
		3	0			
	impact sur l'image de la collectivité	immédiat	différé			
		3	1			
	risque d'agression physique	faible	modéré	élevé		
		1	3	5		
	risque d'agression verbale	faible	modéré	élevé		
		1	2	3		
	Exposition aux risques de contagion(s)	faible	modéré	élevé		
		1	3	5		
	risque de blessure	très grave	grave	légère		
		10	5	1		
	itinérance/déplacements	fréquente	ponctuelle	rare	sans	
		5	3	1	0	
	variabilité des horaires	fréquente	ponctuelle	rare		
		7	3	1		
	horaires décalés	régulier	ponctuel	non concerné		
		5	2	0		
	contraintes météorologiques	fortes	faibles	sans objet		
		3	1	0		
	travail posté	OUI	NON			
		2	0			
	liberté pose congés	encadrée	restreinte	imposée		
		0	1	2		
	obligation d'assister aux instances	rare	ponctuelle	récurrente		
		0	1	2		
	engagement de la responsabilité financière	élevé	modéré	faible		
		3	2	1		
	engagement de la responsabilité juridique	élevé	modéré	faible		
	3	2	1			
zone d'affectation	sensible	avec contraintes	sans contrainte particulière			
	3	1	0			
Actualisation des connaissances	indispensable	nécessaire	encouragée			
	3	2	1			
	72				S/s Total	
Valorisation contextuelle	Gestion de projets	chef projet	membre équipe projet	contributeur ponctuel		
		3	2	1		
	Tutorat	Oui	Non			
		1	0			
	Référent formateur	Oui	Non			
		1	0			
	5				S/s Total	
maxi	130				TOTAL	
mini	19					
Prise en compte de l'expérience professionnelle (cette partie permet de prendre en compte les éléments propres à l'agent titulaire de la fonction, pour envisager l'attribution du montant individuel indemnitaire)	Indicateur	échelle d'évaluation				
	Expérience dans le domaine d'activité	0	1 à 3 ans	3 à 6 ans	6 à 10 ans	> 10 ans
		0	1	2	3	4
	Expérience dans d'autres domaines	faible	diversifiée	diversifiée avec compétences transférables		
		0	1	3		
	Connaissance de l'environnement de travail	basique	courant	approfondi	non évaluable	
		1	3	5	0	
	Capacité à exploiter les acquis de l'expérience	notions	opérationnel	maîtrise	expertise (transmission des savoirs et formulation de propositions)	non évaluable
		1	2	3	5	0
	Capacité à mobiliser les acquis des formations suivies	notions	opérationnel	maîtrise	expertise (transmission des savoirs et formulation de propositions)	non évaluable
	1	3	4	5	0	
Capacité à exercer les activités de la fonction	supérieur aux attentes	conforme aux attentes	inférieur aux attentes	très inférieur aux attentes	non évaluable	
	3	0	-3	-6	0	
	27				TOTAL	

ANNEXE 2

Organigramme du Secrétariat Général de l'Eurodistrict



NIVEAUX	GROUPE DE FONCTIONS	FONCTIONS	CADRE D'EMPLOIS CONCERNES	MONTANT MINIMUM ANNUEL	MONTANT MAXIMUM ANNUEL
N1	A2	Secrétaire Général(e)	Administrateur	4 600 €	46 920 €
N2	A4	Chargé(e) de projets sénior	Attaché Principal	2 900 €	20 400 €
		Chargé(e) de projets junior	Attaché	2 900 €	20 400 €
		Chargé(e) de projets & fonds microprojets	Attaché	2 900 €	20 400 €
		Chargé(e) d'événementiel et communication	Attaché	2 900 €	20 400 €
		Chargé(e) de mission Pilotage, analyse budgétaire et gestion administrative du personnel	Attaché	2 900 €	20 400 €
N3	B1	Assistant(e) de Direction & Comptabilité	Rédacteur	1 350 €	17 480 €
N4	C1	Assistant(e) administrative	Adjoint administratif	1 350 €	11 340 €

Document de séance n° 5.2 /2/2019
Vorlage Nr. 5.2/2/2019



Séance du Conseil l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 2/2019	Date de la séance / Sitzungstag 27.06.2019
Dossier suivi par / Projektbeauftragte Noëlle HERTAUT	

Point n° 5.2 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 5.2 der Tagesordnung

Objet/Betreff:

Compte épargne temps / Arbeitszeitkonto

I. Rapport / Sachverhalt

Le compte épargne temps a été instauré dans la fonction publique territoriale par le décret n° 2004-878 du 26 Août 2004 modifié par le décret n° 2018-1305 du 27 décembre.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation française, il est proposé de mettre en place le compte épargne temps (CET) au sein du Secrétariat Général de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau à compter du 1^{er} juillet 2019.

Les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps figurent dans le document joint en annexe basé sur le modèle fourni par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Am 26. August 2004 hat die Verordnung Nr. 2004-878 das Arbeitszeitkonto im territorialen öffentlichen Dienst eingeführt und wurde durch das Dekret Nr. 2018-1305 vom 27. Dezember 2018 geändert.

Um der französischen Gesetzgebung zu entsprechen, wird die Einführung ab 1. Juli 2019 des Arbeitszeitkontos (CET) im Generalsekretariat des Eurodistrikts Strasbourg-Ortenau vorgeschlagen.

Die Durchführungsbestimmungen des Arbeitszeitkontos stehen im Anhang beigefügten Dokument, entsprechend der Vorlage des Centre de Gestion du Bas-Rhin.

II. Résolution / Beschluss

Afin de respecter la législation française, le Conseil décide d'instaurer le compte épargne temps au 01/07/2019 et d'autoriser le Président à signer le document joint en annexe, ainsi que tout document y afférent.

Um der französischen Gesetzgebung zu entsprechen, beschließt der Rat das Arbeitszeitkonto ab 01.07.2019 einzuführen und ermächtigt den Präsidenten, das beigefügte Dokument sowie jegliche mit dem Arbeitszeitkonto in Zusammenhang stehenden Dokumente zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord	☒ Zustimmung
☐ Refus	☐ Ablehnung
☐ Résolution modifiée	☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 27 juin 2019 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le **19 JUL. 2019**

DELIBERATION INSTAURANT LE COMPTE EPARGNE TEMPS

Le Conseil du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.....

- VU** la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** le décret n° 2001-623 du 12 Juillet 2001 relatif à la mise en œuvre de l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail dans la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** le décret n° 2004-878 du 26 Août 2004 relatif à l'institution du Compte Epargne Temps dans la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** le décret n° 2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation des droits à congés acquis au titre d'un compte épargne-temps en cas de mobilité des agents dans la fonction publique ;
- VU** l'avis du Comité Technique en date du 11 juin 2019 ;

Le Conseil du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau,

DECIDE

- **D'INSTAURER** le Compte Epargne Temps pour les personnels du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau à compter du 1^{er} juillet 2019,
- **DE FIXER** les modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps comme suit :

1. Agents bénéficiaires :

Tous les fonctionnaires et agents contractuels employés à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet travaillant de manière continue et ayant accompli au moins une année de service ouvrent droit au Compte Epargne Temps, à l'exclusion :

- des fonctionnaires stagiaires

2. Ouverture

L'ouverture du Compte Epargne Temps peut se faire à tout moment, à la demande de l'agent.

3. Alimentation

Le Compte Epargne Temps peut être abondé par le report de :

- jours de congés annuels

Le nombre total de jours inscrits sur le Compte Epargne Temps ne peut excéder 60.

L'alimentation du Compte Epargne Temps se fera une fois par an sur demande des agents formulée avant le 31 décembre de l'année en cours. Le détail des jours à reporter sera adressé à l'autorité territoriale.

Chaque année, le service gestionnaire communiquera à l'agent la situation de son Compte Epargne Temps (jours épargnés et consommés), dans les 10 jours ouvrés suivant la date limite prévue pour l'alimentation du compte.

TOP 5.2 ANNEXE

4. Utilisation

L'agent peut utiliser tout ou partie de son Compte Epargne Temps, sous réserve des nécessités de service. Les congés accordés au titre de jours épargnés sur le CET sont pris comme des congés annuels ordinaires.

Tout refus opposé à une demande de congés au titre du Compte Epargne Temps doit être motivé. L'agent peut former un recours devant l'autorité territoriale, qui doit alors consulter la Commission Administrative Paritaire avant de statuer.

Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonctions, ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou solidarité familiale.

5. Radiation des cadres

Les droits à congés accumulés sur le Compte Epargne Temps doivent être soldés avant la cessation définitive d'activité de l'agent.

En cas de décès du bénéficiaire d'un Compte Epargne Temps, ses ayants droit sont indemnisés. Les montants forfaitaires par jour, qui varient selon la catégorie hiérarchique, sont les mêmes que ceux qui sont accordés aux agents qui choisissent l'indemnisation de leurs droits.

ADOpte A : l'unanimité

Pour extrait conforme

Fait à Achern, le 27 juin 2019

Le Président

Roland RIES
Président du GECT Eurodistrict
Strasbourg-Ortenau





Séance du Conseil l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 2/2019	Date de la séance / Sitzungstag 27.06.2019
Dossier suivi par / Projektbeauftragte Noëlle HERTAUT	

Point n° 5.3 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 5.3 der Tagesordnung

Objet/Betreff:

Prise en charge des frais de déplacement / Dienstreisekostenerstattung

I. Rapport / Sachverhalt

Depuis la publication de l'arrêté du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, les taux de remboursement des frais d'hébergement sont désormais des taux forfaitaires.

Il est donc proposé de mettre à jour la prise en charge des frais de déplacement au sein du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et d'appliquer les nouveaux taux d'indemnités de mission à partir du 1^{er} juillet 2019.

Les détails de la prise en charge et des taux de remboursement figurent dans le document joint en annexe basé sur le modèle fourni par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Die Verordnung Nr. 2006-781 vom 7. Juli 2006 bezüglich der Erstattungsbedingungen- und Modalitäten der Dienstreisekosten im öffentlichen Dienst wurde durch den Erlass vom 26. Februar 2019 geändert. Dieser sieht vor, dass die Übernachtungskosten künftig nach pauschalen Erstattungssätzen ausbezahlt werden.

Dementsprechend wird vorgeschlagen, die Dienstreisekostenerstattung des EVTZ Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau zu aktualisieren und die neu gültigen Erstattungssätze ab 1. Juli 2019 anzuwenden. Die Einzelheiten der Kostenerstattung und der Erstattungssätze stehen im Anhang beigefügten Dokument, entsprechend der CDG67-Vorlage.

II. Résolution / Beschluss

Le Conseil valide la prise en charge des frais de déplacement telle que figurant dans le document joint en annexe (Annexe – Délibération relative à la prise en charge des frais engagés par le personnel lors de déplacements temporaires) et autorise le Président à signer ce document.

Der Rat validiert die Dienstreisekostenerstattung wie im Anhang beigefügten Dokument (Anlage – Beschlussfassung zur Übernahme der Kosten, welche dem Personal bei temporären Dienstreisen entstehen) aufgeführt und ermächtigt den Präsidenten, dieses Dokument zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord ☐ Refus ☐ Résolution modifiée	☒ Zustimmung ☐ Ablehnung ☐ Abweichender Beschluss
--	---

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 27 juin 2019 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

19 JUL. 2019

Délibération

relative à la prise en charge des frais engagés par le personnel lors de déplacements temporaires

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991 modifié,
- Vu le décret n°2006-781 du 03 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,
- Vu le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,
- Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,
- Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de stage prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,
- Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Considérant qu'à l'occasion d'un déplacement temporaire, les agents territoriaux, fonctionnaires et agents non titulaires, peuvent prétendre à une prise en charge des frais engagés ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de prise en charge des frais engagés (repas, hébergement et transport) lorsque les agents de la collectivité se déplacent hors de leur résidence administrative ou familiale pour les besoins du service ;

Considérant que l'agent en mission est l'agent en service qui, muni d'un ordre de mission, se déplace pour l'exécution du service ;

Considérant que l'agent en mission est susceptible de percevoir une indemnité de mission, y compris lorsqu'il suit une formation de professionnalisation tout au long de la carrière, de perfectionnement et de lutte contre l'illettrisme ;

Considérant que l'agent en stage est celui qui suit une action de formation initiale ou qui se déplace hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale, pour suivre une action de formation continue organisée par l'administration ou à son initiative en vue de la formation professionnelle ;

Considérant que l'agent en stage est susceptible de percevoir une indemnité de stage lorsqu'il suit une formation d'intégration ou une formation de professionnalisation au premier emploi définie par les statuts particuliers.

Le Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau décide :

Article 1 : Objet

Sont pris en charge par le budget de la collectivité, dans les conditions fixées par la présente délibération, les frais de déplacement lorsque les agents de la collectivité se déplacent pour un stage et pour une mission, dès lors qu'ils sont dotés d'un ordre de mission signé par l'autorité territoriale.

TOP 5.3 ANNEXE

Article 2 : Frais pris en charge

- Les frais de missions en France et territoire allemand de l'Eurodistrict

Ils sont pris en charge, sous forme d'indemnités de mission, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Les frais de repas feront l'objet d'un remboursement forfaitaire, sur la base des montants fixés par l'arrêté ministériel visé à l'article 7 du décret n°2006-781 du 03 juillet 2006 susvisé, sur justification de la durée de la mission et de l'effectivité de la dépense.

Les frais d'hébergement feront l'objet d'un remboursement sur la base des forfaits suivants :

	Forfait	Grandes villes ≥ 200 000 habitants et communes du Grand Paris	Paris
Hébergement (petit déjeuner inclus)	70.00 €	90.00 €	110.00 €
Déjeuner	15.25 €	15.25 €	15.25 €
Dîner	15.25 €	15.25 €	15.25 €

Le forfait déjeuner est applicable lorsque l'agent est en mission pendant la totalité de la durée de 12h00 à 14h00.

Le forfait dîner est applicable lorsque l'agent est en mission pendant la totalité de la durée de 19h00 à 21h00.

Le forfait hébergement est applicable lorsque l'agent est en mission de 0h00 à 5h00 sur le territoire français et allemand.

Pour un agent reconnu travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite, le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement est de 120 € par jour.

Un justificatif des dépenses engagées doit être impérativement présenté pour générer le versement de l'indemnisation forfaitaire des frais d'hébergement et de repas.

Si l'agent en mission a la possibilité de se rendre dans un restaurant administratif ou d'être hébergé dans une structure dépendant de l'administration, les indemnités de mission sont diminuées de 50%.

Si l'agent est en formation et que l'organisme de formation prend en charge les frais de repas et d'hébergement, aucune prise en charge de ces frais ne peut être assurée par la collectivité.

- Les frais de missions à l'étranger (hors France et territoire allemand de l'Eurodistrict)

Ils sont pris en charge, sous forme d'indemnités de mission sur justificatifs au taux forfaitaire journalier fixé par l'arrêté du 3 juillet 2006 pour chaque pays.

L'indemnité de mission maximale est versée dans les conditions suivantes :

- 65 % pour la nuitée si l'agent est en mission entre 0h00 et 5h00 ;
- 17,5 % pour le repas de midi si l'agent est en mission de 12h00 à 14h00 ;
- 17,5 % pour le repas du soir si l'agent est en mission de 19h00 à 21h00.

Pour le calcul des indemnités de mission à l'étranger, la mission commence à l'heure d'arrivée dans la localité, le port ou l'aéroport de destination et se termine à l'heure de départ de ce même lieu pour le retour.

Le temps passé à bord des bateaux ou avions n'ouvre droit à aucune indemnité de repas sauf si le prix du billet ne comprend pas la prestation. Le paiement de la part de l'indemnité journalière de mission relative au repas intervient sur présentation du justificatif de dépense.

TOP 5.3 ANNEXE

- **Les frais de stage**

Ils sont pris en charge, sous forme d'indemnités de stage, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le taux de base est fixé par l'arrêté ministériel visé à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

- Si le stagiaire est logé gratuitement par une collectivité et a la possibilité de prendre ses repas dans un restaurant administratif ou assimilé, le versement de l'indemnité interviendra comme suit :

Pendant les huit premiers jours	Du neuvième jour à la fin du sixième mois	A partir du septième mois
2 taux de base	1 taux de base	1 demi-taux de base

Lorsque le stagiaire est nourri gratuitement à l'un des deux principaux repas, ces indemnités ne sont pas susceptibles de lui être versées.

- Si le stagiaire bénéficie simplement de la possibilité de prendre son repas dans un restaurant administratif ou assimilé, le versement se fera ainsi :

Pendant le premier mois	A partir du 2^{ème} mois jusqu'à la fin du 6^{ème} mois	A partir du 7^{ème} mois
3 taux de base	2 taux de base	1 taux de base

Lorsque le stagiaire est nourri gratuitement à au moins l'un des deux principaux repas, l'indemnité ne pourra être versée.

Si le stagiaire est logé gratuitement, mais n'a pas la possibilité de prendre ses repas dans un restaurant administratif ou assimilé, le versement se fera ainsi :

Pendant les 8 premiers jours	Du 9^{ème} jour à la fin du 3^{ème} mois	A partir du 4^{ème} mois jusqu'à la fin du 6^{ème} mois	A partir du 7^{ème} mois
3 taux de base	2 taux de base	1 taux de base	1 demi-taux de base

- Si le stagiaire n'est pas logé gratuitement et n'a pas la possibilité de prendre son repas dans un restaurant administratif ou assimilé, le versement se fera ainsi :

Pendant le 1^{er} mois	Du 2^{ème} mois à la fin du 3^{ème} mois	A partir du 4^{ème} mois jusqu'à la fin du 6^{ème} mois	A partir du 7^{ème} mois
4 taux de base	3 taux de base	2 taux de base	1 taux de base

- **Les frais de transport des personnes**

Ils sont pris en charge conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, dans les cas suivants :

- à l'occasion d'une mission,
- à l'occasion d'un stage ou d'une formation,
- à l'occasion d'une collaboration aux commissions, conseils, comités et autres organismes consultatifs
- à l'occasion d'une épreuve d'admissibilité ou d'admission d'un concours, d'une sélection ou d'un examen professionnel organisé par l'administration. La présentation à un concours ou examen professionnel donne lieu au seul remboursement des frais de transport sur la base du billet SNCF/DB 2^{ème} classe et dans la limite d'une seule présentation au concours par année civile. En cas de choix entre plusieurs centres d'examens pour un même concours ou examen, la présentation doit être réalisée dans le centre d'examen le plus proche de Strasbourg. Aucun frais d'hébergement et de repas n'est pris en compte.

TOP 5.3 ANNEXE

Il appartient au service qui autorise le déplacement de choisir le moyen de transport le moins cher et, lorsque l'intérêt du service l'exige, le plus adapté à la nature du déplacement. Le mode normal de déplacement temporaire est l'utilisation des transports en commun.

Si l'intérêt du service le justifie, l'utilisation d'un véhicule personnel est autorisée. L'agent est alors indemnisé de ses frais de transport sur la base de l'article 15 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001 et l'article 10 du décret 2006-781 susvisés :

- sur la base d'indemnités kilométriques.

Les modalités de remboursement des frais de transport sont les mêmes pour un déplacement en France, en Allemagne ou dans un autre pays.

Lorsqu'une formation est accordée à l'agent par le GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, la liquidation des frais s'effectue dans les mêmes conditions que pour un ordre de mission classique s'il n'y a aucune prise en charge par l'organisme de formation. Ceci signifie aussi que pour un stage à l'intérieur de la résidence administrative, il n'y a pas de prise en charge

Pourront faire également l'objet de remboursement, **sur justificatifs** :

- les frais de taxi ou de location de véhicule, **en cas de nécessité et sur autorisation du supérieur hiérarchique**,
- les frais de péage d'autoroute et d'utilisation de parcs de stationnement payant, en cas d'utilisation du véhicule personnel ou d'un véhicule de service ou de location,
- les frais de carburant en cas d'utilisation d'un véhicule de service ou de location,
- les frais de transport en commun

Article 3 : Dispositions générales

A condition d'en faire la demande huit jours avant le départ en mission, l'agent peut prétendre à une avance sur ses frais de mission, dans la limite de 75 % du montant estimatif avec un minimum de 50 €.

Le territoire de la Ville de Strasbourg et celui de la Ville de Kehl constituent la résidence administrative des agents qui sont employés par le GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Les déplacements des agents du GECT à l'intérieur de cette zone ne peuvent donner lieu au versement d'aucune indemnité de mission.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.



ADOpte A : l'unanimité
Pour extrait conforme

Fait à Achern, le 27 juin 2019
Le Président

Roland RIES
Président du GECT Eurodistrict
Strasbourg-Ortenau